

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

Janvier 1733.

TOME LVIII.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce *Journal* régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les *Sçavans* à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs *Lettres* & *Paquets* (francs de port) au *Sieur André Chevalier*, Imprimeur de ce *Journal*, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit *Chevalier*, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de *Livres* de tous *Pais*. Le même debite plusieurs *Journaux Historiques* : *Politiques*, & *Litteraires*; entr'autres, *Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux*, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, par le *Pere Nicéron*, *Barnabite*, à present 20. vol. : *Bibliothèque Italique*, ou *Histoire Litteraire de l'Italie*, 14. vol. & *Lettres sérieules & badines sur les Ouvrages des Sçavans*, 7. *Tomes*, 14. vol. sans compter deux *Supplémens*. Ce dernier *Journal* est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit *Chevalier* le vend par corps complets & par volumes separez. Il en paroît, aussi-bien que de la *Bibliothèque Italique* & des *Mémoires du P. Nicéron*, un *Volume* tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Janvier 1733.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **M**R. de Voltaire vient de satisfaire à son engagement par un second Tome de l'Histoire de Charles XII. Roi de Suede, qui rend cette Histoire complete. Nous avons fait voir l'excellence du premier dans nos Memoires d'Octobre 1731. ; c'est ici le même feu, le même stile, la même rapidité.

Le Heros de la Suede y est representé toujours le même, toujours Supérieur aux événemens, un Prince digne d'un meilleur sort, si lui-même n'eût été l'artisan de tous ses malheurs, un grand homme manqué par l'excès de ses vertus, & une inflexibilité de caractère qui empêche de le plaindre, & qui justifie la fortune toute cruelle qu'elle lui fut.

L'Auteur commence par nous donner en peu de

motz la situation de la Cour de Constantinople, & le plan de gouvernement que s'étoit fait le Grand Seigneur Achmet, lorsque le Roi de Suede se refugia dans ses Etats. Il trouve que Charles lui écrit une Lettre trop injurieuse à ses ennemis, & qui démentoit son caractère. La reponse d'Achmet, qui la lui fit attendre six mois, ne le satisfit point. Ce Prince ne daigna pas même s'expliquer sur l'union qu'il lui avoit proposée contre le Czar. Il ne perdit pourtant pas l'esperance d'atmer l'Empire Ottoman contre ses ennemis, de se voir à la tête d'une Armée de Turcs, de ramener la Pologne sous le joug, & de soumettre la Moscovie. Il envoya à la Porte Mr. de Neugbaver en qualité de son Envoyé extraordinaire. Le Comté Poniatoski accompagnoit sans caractère ce Ministre, & c'étoit ce Gentilhomme *aussi habile qu'intrepide, insinuant, souple, né avec le don de persuader & de plaire*, qui étoit chargé du secret de l'Ambassade. Il gagna le Grand Vizir. Il eut l'adresse de faire tenir une Lettre du Roi à la Sultane Validé, mere d'Achmet, & il vint à bout de la mettre dans les interêts de Charles. Un François nommé Bru, & un Medecin Portugais appellé Fonseca lui servirent beaucoup à mener cette intrigue. Le Vizir lui promit de prendre son Roi d'une main, & une épée de l'autre, & de le conduire à Moscou à la tête de deux cens mille hommes. Du reste rien ne manquoit à ce Prince, sa troupe s'étoit grossie pendant sa route, & en arrivant à Bender, il avoit 1800. hommes, qui étoient logés, nourris, & défrayés aux dépens du Grand Seigneur.

La vie qu'il y mene en attendant le secours qu'on lui avoit promis, est ici décrite d'une maniere qui represente bien ce Prince au naturel; mais malgré l'estime qu'elle inspira aux Turcs pour sa personne, ce secours ne venoit point. Pour le hâter, le Roi
s'avisa

des Princes Ec. Janvier. 1733. 3

s'avisâ de détacher 800. hommes pour observer ce qui se passoit sur les frontieres de Pologne. Les Moscovites répandus dans ces quartiers-là ne manquèrent point de fondre sur cette petite troupe, & de la poursuivre jusques sur les terres du Grand Seigneur. C'étoit ce qu'avoit prétendu Charles; ses émissaires à la Porte exciterent les Turcs à la vengeance; mais l'argent du Czar parla plus haut. Une partie des six millions, qu'il avoit trouvés à Pultava dans la caisse militaire du Roi de Suede, distribuée au Visir & à ses créatures, le justifierent; & le Visir osa même proposer à Charles de consentir au sacrifice du General Mazeppa que le Czar demandoit qu'on lui livrât.

Le Roi persuadé que le Grand Seigneur ignoroit ces menées, lui écrit une lettre, que Poniatoski trouve moyen de lui faire tenir; mais elle ne produisit pas tout l'effet qu'il en avoit attendu; ce qui lui fit concevoir le dessein de perdre le Grand Visir. Il y réussit par l'adresse de son Agent secret à profiter de l'heureuse conjoncture d'un jeune favori, qui n'aimoit pas le Roi de Suede, mais qui haïssoit le Visir; & *ce vieux Ministre, qui avoit long-temps & bien servi son Maître, fut la victime du caprice d'un enfant, & des intrigues d'un étranger.* Numan Couprougli petit-fils du Conquérant de Candie fut mis à sa place. M. de Voltaire fait un très-beau portrait de ce Ministre: Mais le Roi de Suede se trouva encore plus loin de son compte sous son ministère. *Ta loi, dit Couprougli au Grand Seigneur, te défend d'attaquer le Czar, qui ne t'a point offensé, mais elle t'ordonne de secourir le Roi de Suede, qui est malheureux chez toi.* Il fit ensuite tenir de l'argent à Charles, & lui conseilla de s'en retourner dans ses Etats. Ce Prince répondit qu'il s'en tenoit à la promesse du Grand Seigneur, & qu'il espéroit

rentrer en Pologne en vainqueur avec une armée de Turcs.

Cependant le Roi Auguste rentra en Pologne, & y fut reconnu de tous les Etats ; & toutes les Puissances qui avoient vû avec crainte & avec envie la domination Suedoise s'étendre au-delà de ses anciennes bornes, songerent à profiter des pertes du Roi de Suede. Ces divers interêts, l'embarras où les prétentions de quelques-uns de ces Princes jettoient l'Empire d'Allemagne, le Traité conclu à la Haye en 1709., & ce qui l'empêcha d'être exécuté, sont ici développés avec beaucoup de justesse & de précision. On verra avec le même plaisir le triomphe du Czar à Moscou. L'Auteur remarque fort judicieusement que ces appareils imposans sont souvent beaucoup plus l'effet de la politique, que de l'ambition des grands hommes.

La Suede étoit en péril, mais ce péril même y produisit un bien qui fut de faire cesser toutes les jalousies, que la forme du gouvernement établie par le Roi y avoit excitées ; & à cette occasion Mr. de Voltaire nous explique par quels moyens ce Royaume étoit monté à ce degré de puissance, où on l'avoit vû. Il faut voir cet endroit dans le Livre même, & on ne sera plus étonné des victoires de Steinbock contre les Danois, ni de l'offre que font les Dalecarliens d'aller délivrer à leurs dépens leur Roi de sa captivité. Ces nouvelles consolèrent beaucoup ce Prince ; & la déposition de Couprougli, trop vertueux pour un poste tel que celui de Grand Visir, releva les esperances du côté de la Porte. En effet, le nouveau Visir trouva à son entrée dans le ministère, le parti du Roi dominant dans le Serail : La Sultane Validé, & tous ceux qui étoient en crédit, vouloient la guerre contre la Moscovie, & le premier ordre qu'il reçut du Sultan, fut de se préparer à

com-

combattre le Czar avec une armée de deux cens mille hommes. Le Kam de la Crimée en reçut aussi un de se tenir prêt avec 40000. Tartares, & ce Prince gagné par les présens du Roi de Suede, obtint que le rendez-vous general des troupes seroit à Bender; mais le Visir fit changer cette disposition, & l'armée s'assembla à Belgrade. Une courte notice de la Crimée, & les raisons pourquoi les troupes Turques sont aujourd'hui moins formidables que par le passé, rendent cet endroit fort instructif.

Le Grand Visir marche enfin, & l'on est surpris de voir le Czar par une suite de fautes, qu'on ne pardonneroit pas à un Prince médiocre, se trouver réduit au même état, où le Roi de Suede l'avoit été à Pultava. Sa situation violente dans cette extrémité, la résolution désespérée, mais nécessaire d'attaquer l'armée Turque si supérieure à la sienne, la prodigieuse fortune, & le caractere singulier de la célèbre Czarine, qui succeda à son mari sur le trône, le parti qu'elle obligea ce Prince à prendre de demander la paix au Visir, la suspension d'armes accordée, les intrigues inutiles du Kam des Tartares & de Poniatoski pour empêcher la paix, les articles du Traité, où Poniatoski eut bien de la peine à faire inserer un article, par lequel le Moscovite s'engageoit à ne point troubler le retour de Charles en Suede, le désespoir de ce Prince à son arrivée au camp de Pruth, dans le tems que le Czar se retiroit tambour battant & enseignes déployées, les reproches au Visir, la réponse de celui-ci, & la raillerie insultante dont il l'accompagna, tout cela ne peut être extrait, & merite d'être lu.

Ce Visir qui craignoit les intrigues du Roi de Suede négocie à Vienne, pour obtenir le passage de ce Prince par les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, & en ayant obtenu une réponse favorable,

table, fait signifier à Charles, qu'il faut quitter les terres de l'Empire Turc. Le Roi instruit de cette résolution menace ceux qui sont chargés d'un pareil ordre, de les faire pendre, s'ils osent lui rien proposer contre son honneur. Le Pacha de Salonique ne laissa pas d'exécuter sa commission; mais il le fit avec tous les ménagemens possibles: Charles ne lui répond que par un fier silence. Le Visir ne se rebute point, & le Roi ne se relâche sur rien: Il proteste qu'il ne partira point, que quand Achmet lui aura accordé la punition du Visir, & cent mille hommes pour retourner en Pologne. Le Visir qui sçut que ce Prince ne veut rester en Turquie que pour le perdre, intercepte toutes les lettres qu'il écrit à Constantinople, & lui retranche tout ce que la Porte lui fournissoit pour sa subsistance. Le Roi à cette nouvelle ordonne à son Maître d'Hôtel de tenir quatre tables au lieu de deux qu'il tenoit; car ce Prince qui vivoit comme un soldat, lorsqu'il faisoit trembler le Nord, faisoit une dépense de Roi, depuis qu'il étoit à l'aumône du Grand Seigneur.

Une intrigue formée sur ces entrefaites pour déposer Achmet, & qui ne réussit point, perdit le Grand Visir, qui n'y avoit point trempé. Un Moscovite lui succéda, mais ce n'étoit qu'un phantôme de Ministre. Toutefois la paix de Pruth fut confirmée, & ce qui mortifia davantage le Roi de Suède, c'est ce que fut par l'entremise des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande. Les motifs de cette conduite, les diverses négociations des Ministres de la France & de l'Empire, les raisons qu'avoit le Czar de souhaiter que Charles sortit de Turquie, la résolution prise dans le Divan de le renvoyer, la lettre du Grand Seigneur à ce Prince, la réponse qu'il y fit, la mauvaise politique de cette Cour, le

nouveau tour qu'y prirent les affaires de Suede, les esperances que Charles en conçut, & qui s'évonouïrent bientôt, tout cela est touché de maniere, qu'il n'est pas possible de l'extraire. Enfin on assigne au Roi une escorte, & on lui signifie qu'il faut partir, mais on lui ajoûte que le Grand Seigneur s'est assuré que le Roi Auguste & le Czar ne troubleroient point son passage. Il se contente de répondre qu'Achmet lui avoit promis une armée & non une escorte. Dans le même tems il découvre une intrigue liée entre le Roi Auguste & le Kam des Tartares, dont il soupçonne qu'il doit être la victime: Plusieurs incidens arrivés coup sur coup augmentent les soupçons: Il prend la résolution de gagner du tems: Il fait d'abord des demandes qu'il juge lui même excessives. On lui accorde plus qu'il ne demande: Il veut informer Achmet que le Kam s'est disposé à le vendre au Roi Auguste: Le Visir empêche que ses lettres ne soient rendues: Il s'accroche à tout pour avoir un prétexte de différer son départ, dans l'esperance d'une nouvelle révolution en sa faveur, toutes ses mesures sont rompuës, & le Grand Seigneur outré de sa remise, lui déclare qu'il faut se résoudre à partir, ou qu'on l'y contraindra. Il s'obstine, & défie le Pacha de Bender, qui lui avoit signifié cet ordre, de l'exécuter.

Aussi-tôt on lui retranche seulement les vivres, & il demeure dans son logement de Varthitfa avec ses Officiers & 300. soldats Suedois, sans aucune provision, investi par vingt mille Tartares & six mille Turcs. Il se retranche; & se met à jouer aux échecs. Fabrice envoyé du Duc de Holstein négocie avec le Kam & le Pacha de Bender, il le défavoüe, & déclare qu'il ne veut entendre à aucun accommodement qui l'oblige à partir avec une simple escorte. On obtient un délai pour recevoir de nou-

veaux ordres d'Achmet, ces ordres viennent, & portent que si les Suedois font la moindre résistance, on les passe au fil de l'épée, sans épargner le Roi même: Ils furent montrés à Fabrice, qui eut beau se jeter aux pieds de ce Prince pour l'engager à ne pas se perdre & tant de braves gens avec lui, il ne gagna rien; Charles n'eut pas plus d'égard aux représentations de ses Chapelains ni aux prières de ses Generaux: Il fallut se résoudre à mourir avec lui. Les Turcs approchoient toujours, mais dans le moment qu'ils alloient donner l'assaut, le Baron de Grothufen va au-devant des Janissaires, les harangue & demande trois jours de délai; les Janissaires se révoltent, & le délai est accordé; il fut employé à négocier de nouveau avec le Roi qui ne veut rien écouter, & outrage ceux qui entreprennent de le servir. Enfin il est attaqué: Jamais Prince ne fit paroître plus de sang-froid & d'intrépidité. On a peine à croire ce qu'il fit dans cette occasion, enfin il tombe de cheval, & il est pris avec le peu qui lui restoit de soldats que le fer & le feu avoient épargnés.

Charles vaincu & captif, & ne sachant où on le mène, ne perd rien de sa fierté & de sa confiance. On lui vient dire que le Roi Stanislas n'est pas loin de lui, & qu'il est aussi prisonnier entre les mains des Turcs: Il le fait prier de ne point faire de paix avec son compétiteur, & que leurs affaires changeront de face. Stanislas après la journée de Pultava, content de sortir de Pologne, s'étoit retiré en Poméranie, & ne pouvant plus conserver son Royaume avoit fait de grands & inutiles efforts pour défendre les Etats de son Bienfaiteur. Enfin las de lutter contre la fortune il avoit voulu abdiquer la Couronne, & avoit écrit à Charles pour avoir son consentement. Charles répondit que s'il ne vouloit point

des Princes &c. Janvier 1733. 11

point être Roi, il en sçauroit bien faire un autre. Stanislas se mit en chemin pour lui persuader la nécessité de son abdication, & fut arrêté en Moravie, & conduit à Bender, où Charles n'étoit plus. Ce Prince ne sçavoit encore ce que les Turcs vouloient faire de lui.

De ce récit, trop long pour être ici placé tout entier, je passe à l'annonce de quelques autres ouvrages nouveaux assez interessans, me reservant d'en donner la fin le mois prochain.

II. Il y a sous presse chez Changuion à Amsterdam *DEMETRII Principis CANTEMIRII Historia Moldavica libri tres in octavo*. Le premier Livre contient une description topographique de la Moldavie, avec un Carte où le Prince Cantemir entre dans un détail bien entendu de ce Pays là. Le second renferme tout ce qui concerne les Souverains de Moldavie, & les divers changemens qui sont arrivés dans l'ordre de la succession. L'Auteur donne ensuite un Catalogue historique, & explique tout ce qui regarde la personne du Prince: De là il passe aux revenus, aux mœurs, aux loix des Moldaves; & il finit par des recherches sur la Noblesse du Pays. Le troisiéme Livre est destiné à l'Histoire Ecclesiastique de la Moldavie, & aux hommes illustres de cette Souveraineté: *DEMETRII Principis CANTEMIRII incrementorum & decrementorum Gentis Othomanica historia*. Elle va jusqu'en 1707. C'est un des plus curieux morceaux d'histoire que l'on ait imprimé depuis long tems. L'ouvrage sera in folio, & chargé de notes du Prince même, pour expliquer, sans interrompre le fil de sa narration, les mœurs, les loix, la politique des Turcs.

III. A la Haye s'imprime aussi la traduction Françoisé de l'Histoire métallique des XVII. Provinces

vinces des Pays-Bas depuis l'abdication de Châties V. jusqu'à la Paix de Bade en 1706. en 5. vol. in folio par Gerard Vanloon. Cette Histoire métallique se donne en même-tems pour l'Histoire civile, militaire, Ecclesiastique & généalogique; étant tirée des Histoires les plus exactes, tant generales que particulieres, & confirmées par les monumens les plus certains & les plus autentiques. On en débite actuellement les trois premiers volumes, & dans le courant de la presente année 1733. paroîtront les deux autres. L'édition entiere est de 675. feuilles de très-belle impression pour le papier & le caractere, ornée de 2945. médailles, lesquelles avec leurs revers sont gravées par les meilleurs Maîtres; & l'Auteur les explique avec beaucoup de précision & de netteté. Ceux qui ont souscrit pour cet ouvrage, ont un benefice de 23. florins d'Hollande sur le petit papier; car ils n'en payent dans les differens termes qui leur ont été annoncés, que 90. florins, & pour le grand papier un tiers davantage; tandis que le prix pour ceux qui n'auront pas souscrit, sera de 113. & de 170. florins.

IV. Mr. Ludovico Ughi fait graver à Paris les peintures & les autres ornemens du Palais Ducal de Venise avec des explications. On a souscrit pour cet ouvrage, qui sera magnifiquement exécuté, jusqu'à la fin de Decembre passé. Il y aura 50. planches, dont on délivrera dix chaque année aux Souscripteurs, qui ont dû consigner pour chacune 50. sols de France.

V. Les Généalogies d'un grand nombre de Familles Nobles d'Allemagne, ont été publiées en 690. tables, dont on n'a tiré que cent exemplaires, L'Auteur est Mr. Hattstein, Conseiller Privé, & Grand Ecuyer du Prince & Abbé de Fulde.

VI. Comme l'ambigu & la diversité sont du goût de

de bien des gens, voici deux Enigmes pour amuser quelques momens ceux qui les aiment; la seconde encore en stances irrégulieres, est toujours de la personne qui nous a envoyé les précédentes, aussi-bien que les Triolets dont elle est suivie.

VII. Le mot de celle du mois passé est le *Pet*,

E N I G M E.

MOn éclat ébloïit le plus noble des sens.
Il faut me presser pour me faire;
Si celui qui me fait me presse trop long-tems,
Je redeviens ma propre mere.

A U T R E.

D'Un usage fort ordinaire,
Je suis matériel, triangulaire & rond,
Je suis haut, je suis plat, je suis large & profond;
Mais aux Dames peu nécessaire:
Cependant j'en suis recherché,
Souvent même après moi le beau sexe soupire;
Et quand je l'ai soumis au joug de mon empire,
J'en ai toujours fort bon marché.

Je suis selon le Maître que je dois avoir,
De couleurs toutes différentes
Tantôt blanc, tantôt gris, & presque toujours noir;
On me voit jusques sous les tentes.

Je suis quelquefois rouge, & pour lors jusqu'au Roi,
Très-pen de gens ont droit de se servir de moi;
Encor n'est ce qu'à certain âge,
Je suis assez couru. De très-heureux présage,
Je fais valoir mon homme & lui rendre un honneur
Qu'il eût sans moi en beau attendre,

pour

La Clef du Cabinet

*Pour la jeunesse, serviteur ;
Elle a bien peu à y prétendre.*

*Je reside sur un sommet
D'où je descends par politesse.
Certains gens pour moi, mais sur tout le plumet,
Ont tous les jours tant de foiblesse,
Qu'ils me galonnent d'or, & du meilleur aloi ;
Tant ils sont tous coëffés de moi.*

**Triolets contre les momeries du premier
jour de l'An.**

1. **Q**u'on voit de Janus en ce jour
Courir la Ville & les ménages !
Par un assez bizarre tour
Qu'on voit de Janus en ce jour !
Tel qui vient vous faire la cour,
Comme Janus a deux visages.
Qu'on voit de Janus en ce jour
Courir la Ville & les ménages !

2. **Q**u'on est aimable en ce jour-ci ?
On se comble de politesse.
Que de serviteurs aujourd'hui !
Qu'on est aimable en ce jour-ci !
Que veut donc dire tout ceci ?
Chacun se mange de caresse !
Qu'on est aimable en ce jour-ci !
On se comble de politesse

3. **Q**ue l'on a d'amis aujourd'hui !
Chacun se dit être le nôtre.
Le nombre en est presque infini.
Que l'on a d'amis aujourd'hui !

des Princes &c. Janvier 1733. 15

Mais tel que tu crois ton ami,
Se fait gloire d'être tout autre.
Que l'on a d'amis &c.

4. Que dis-je ? ... ils sont adorateurs ;
Peu sincères dans leurs paroles ;
Et les plus froids sont Orateurs !
Que dis-je ? ... ils sont adorateurs ;
Ce sont éloges enchanteurs ,
Et nous devenons leurs idoles !
Que dis-je ? ... &c.
5. On nous accole avec transport ,
On nous asomme d'embrassades.
Paroissions-nous ? ... nous avons tort ;
On nous accole avec transport ,
Il faut subir le même sort ;
On nous tend nombre d'embuscades.
On nous accole &c.
6. Il faut enfin passer par là ,
Et recevoir ces bonnetades
Riposter même à tout cela ;
Il faut enfin passer par là ,
Et quoiqu'en enrageant déjà ,
Repondre à cent complimens fades.
Il faut enfin &c.
7. Ce sont les vœux les plus flatteurs,
Qu'ils font pour nous & nos familles ;
Ecoutons tous ces visiteurs ,
Ce sont les vœux les plus flatteurs ;
On ne les croiroit pas trompeurs ;
Mais à déguiser plus qu'habiles.
Ce sont &c.

8. Billets, porteurs, presens, valets,
 Tout en un mot est en campagne;
 Nous ne voyons plus que cachets;
 Billets, porteurs, presens, valets,
 On vient jusques dans nos guerets,
 Et même au haut d'une montagne:
 Billets &c.
9. On diroit être au carnaval
 À les voir courir par brigades;
 À qui sera plus matinal;
 On diroit être au Carnaval,
 On diroit qu'ils s'en vont au Bal,
 Attroupés comme mascarades:
 On diroit &c.
10. Que penser des complimenteurs?...
 Est-ce chez eux le cœur qui parle?...
 Ils ont mille détours trompeurs!
 Que penser des complimenteurs?...
 Ce ne sont tous que des causeurs,
 Qui n'agissent que par cabale,
 Que penser &c.
11. Ce sont tous d'honnêtes menteurs
 Qui font assaut de politesse;
 En voit-on qui ne soient hableurs?...
 Ce sont tous d'honnêtes menteurs
 Qui savent en francs imposteurs
 Dissimuler avec souplesse:
 Ce sont &c.
12. En voilà pour jusqu'à demain;
 Nous n'en sommes pas encore quittes;
 En voilà jusqu'à l'an prochain,

*En voilà pour jusqu'à demain,
Ne verrons nous jamais la fin
De ces ennuyeuses visites? . . .
En voilà &c.*

Aux Lecteurs.

*Je n'en ai pas le démenti,
Enfin je me tire d'affaire;
Tant bien que mal j'en suis sorti;
Je n'en ai pas le démenti.
Daignez vous prendre mon parti? . . .
Je suis content de mon salaire.
Je n'en ai pas &c.*

*Je préfère mes Triolets
Aux douze chants de l'Enéide.
Oui, cher Lecteur, tous, quoique laids,
Je préfère mes Triolets.
Si d'en chanter quelques couplets
Vous me paroissez être avide;
Je préfère &c.*

VIII. On réitère au public que le premier Tome du *Moyen facile de concilier les esprits sur les difficultés qui regardent la Bulle Unigenitus*, est achevé d'imprimer chez le Sr. André Chevalier Imprimeur de ce Journal, qui le débite actuellement au prix annoncé dans nos mémoires d'Octobre de l'année dernière. Le bon accueil que font les Sçavans au premier morceau de cet ouvrage, justifie pleinement ce que nous avons déjà dit de la capacité de son Auteur, le R. P. Aubert Rolland Cordelier, & de son habileté à manier une matière si délicate.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en BARBARIE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **N**ous venons de finir une année qui a été plus féconde en événemens considérables pour l'Espagne, que quelques unes des précédentes; car dans le courant de l'année 1732. on a vû cette grande expédition, depuis si long-tems méditée, & dans laquelle les principales Cours de l'Europe se trouvoient intéressées, s'exécuter, contre la pensée de bien des gens, à la satisfaction commune, & dans la tranquillité la plus parfaite. Tout le monde sçait que c'est l'introduction en Italie de l'Infant Don Carlos, & des Troupes de sa nation, stipulées par les Traités, faite à l'aide d'une Flotte combinée. On a vû que non-obstant les protestations réitérées, & tous les mouvemens de la Cour de Rome, jalouse d'un droit qu'elle prétend faire encore valoir sur les Duchés de Parme & de Plaisance; on a vû, dis-je, que l'investiture de ces Etats, comme Fiefs relevans de l'Empire, a été donnée, avec les formalités requises, au Prince mineur, en la Personne de la Princesse son Ayeule & sa Turtice, par le Comte de Stampa au nom de Sa Majesté Impériale. Année doublement fortunée pour la Monarchie Espagnole: Elle n'y a pas vû dissiper seulement cette grosse chimérique, qui a tenu pour un tems toute l'Europe en suspens, & qu'une politique outrée, ou plutôt des vûës sinistres avoir imaginée pour la déconcerter dans ses projets; de grands
prépa-

préparatifs de guerre faits encore dans la plupart des Ports, n'ont pas formé plutôt sur mer une Armée formidable, que cette même Armée, sous la conduite d'un sage & valeureux Capitaine, va reprendre, sans coup férir, une Place en Afrique, qui tient en échec la puissance orgueilleuse des Barbares, & revient comblée de gloire, & chargée d'un précieux butin que ses ennemis, dans un excès de consternation à son approche, lui ont abandonné sans résistance.

II. Passant de ces considérations générales aux principaux événemens arrivés depuis, je conduis de-rechef mes Lecteurs en Afrique. Le grand avantage remporté par la Garnison de Ceuta sur les Maures campés aux environs, leur fera vraisemblablement abandonner le dessein qu'ils avoient formé de serrer & d'attaquer vigoureusement cette Forteresse, après l'arrivée de beaucoup de Troupes choisies qu'ils attendoient, de munitions de guerre, & de provisions en abondance. Le commandement du Siege étoit déjà confié à Aly-Bacha, & la direction au perfide & malheureux Ripperda qui se tient toujours à Tetuan, accablé de goutte, & livré à une infinité d'erreurs, où ses vices, & sur-tout sa détestable ambition l'ont jetté.

Le Gouverneur de Ceuta, pour prévenir le coup qu'il étoit à la veille d'essuyer, mit en usage tout ce que la prudence & son habileté pouvoient lui suggerer. Informé par des avis qu'il avoit reçu de bon endroit, & par le rapport de deux esclaves Chrétiens, venus le 16. Octobre du Camp des Infidèles en cette Ville, que le nombre de ces derniers ne passoit pas cinq à six mille hommes, y compris mille Noirs & 700. Chevaux, & que d'ailleurs ils avoient été entraînés comme par force, à faire le siege projeté; assembla, sans délai, un Conseil de

guerre, composé des principaux Officiers & autres chefs des Troupes de la Garnison : Il y fit la lecture des nouvelles qu'il avoit reçues, & exposa fidelement tout ce qu'il sçavoit du Camp des ennemis : Il proposa ensuite de faire une vigoureuse sortie pour châtier la témérité des Maures, avant qu'ils eussent rassemblé leurs forces. Cette proposition unanimement approuvée, on conclut d'exécuter ce projet le lendemain à la pointe du jour. L'effet qu'on s'en étoit promis, a répondu heureusement à l'attente, même au-delà de tout ce que l'espérance la plus flatteuse pouvoit faire concevoir. Nous l'allons voir dans la relation que la Cour d'Espagne a fait rendre publique à ce sujet, & dont voici une traduction fidele.

Relation d'une victoire remportée le 17. Octobre par les Espagnols, en Garnison à Ceuta, sur les Maures retranchés devant cette Place, que nous avons promise le mois passé.

ON avoit réglé l'attaque par cinq differens endroits, dont quatre devoient être assaillis, chacun par trois Compagnies de Grenadiers & par six Piquets, soutenus de trois Bataillons. Le cinquième endroit devoit être attaqué à la droite, du côté de la mer, par 70. Chevaux de la repartition de la Place, & par cent Grenadiers du Marquis de Valdecagnas, Brigadier. Don Joseph Aramburo, Brigadier, & Capitaine aux Gardes Espagnoles, Officier très-capable, qu'on lui confiât l'exécution d'une entreprise, comme le succès l'a fait voir, conduisoit les autres colonnes, commandées par le Comte de Mahoni, Don Joseph Malones, Don Juan Pingarron, & Don Basile de Gante, tous quatre Colonels.

Les ordres furent donnés que tous ceux qui devoient être de l'expédition, & qui formoient un Corps de 5000. hommes, sans compter les 500. Pionniers, se trouvaient dans la Place d'armes le 17. à quatre heures du matin, & que chaque Détachement se portât du côté de la Fausse-Porte, par où il devoit sortir. On regla de plus que chaque Soldat seroit fourni, pour le moins, de 25. cartouches; que 12. mulets seroient chargés de munitions; qu'on distribueroit des civieres à un certain nombre de Soldats, pour retirer les blessés; qu'on observeroit une parfaite union, un silence exact, & une entiere subordination; que tous ceux qui sont bannis & relegnés dans la Forteresse de Ceuta, marcheroient après les Troupes avec les instrumens des Pionniers, & la plûpart avec des Pêles & des Bêches, pour détruire les ouvrages des Maures; que le reste de la Garnison seroit posté sur la muraille & sur les parapets de la Place d'Armes, toute l'Artillerie devant aussi être en bon ordre; & qu'après avoir chassé les ennemis, les Troupes de l'attaque se rangeroient aussi en deux lignes, dont la premiere iroit joindre les Colonnes des Grenadiers & Piquets, ayans la droite au Pont de Rivero, & la gauche vers la hauteur de la Vigne; & que la seconde se posteroit devant les tranchées, suivie des Pionniers, pour les combler.

Ces sages relemens furent observés avec toute l'exactitude & la régularité possibles. La marche commença de cette maniere, & fort heureusement les Maures se virent exposés au carnage, avant qu'ils se fussent aperçus d'où leur tomboient les coups dont ils étoient accablés: Cherchans néanmoins une dernière ressource dans cette extrémité, ils se mirent en devoir de défendre leurs retranchemens avec la dernière fureur; & beaucoup perdirent leur vie

aux postes qu'ils ne vouloient pas abandonner.

Plus la résistance étoit grande, plus les Espagnols s'efforçoient de remporter une prompte victoire : Animés de cette noble audace, ils renverserent, foulèrent, & mirent en piéces tous ceux qui ne pouvoient ou ne vouloient pas fuir. Un début si avantageux fit juger aux Chefs Espagnols qu'ils ne devoient pas contenir l'ardeur de leurs Troupes dans les bornes du terrain qui leur avoit été marqué. On poursuivit les fuyards jusqu'au Serail, qui n'est distant que d'une demie lieuë de Ceuta : Le Bacha-General qui s'y tenoit, prit honteusement la fuite en chemise, & confondu parmi son Infanterie, qui fut bientôt mise en détoute. Dans ce desordre affreux, les Fantassins Maures se disperserent entièrement, les uns prenans la route de Tetuan, & les autres celle de Tanger; mais comme la plupart furent atteints, l'épouvante les avoit tellement saisis, qu'ils se laissoient sacrifier sans défense, sans réflexion, & même sans mouvement.

La Cavalerie composée de Gens d'élite, se défendit plus long-tems; mais leur fermeté ne fut qu'à augmenter leur perte. Ils essuyèrent le feu de nos gens, & se laisserent détruire les uns après les autres avec une opiniâtreté qui tenoit de la rage.

Quelques Troupes de ces Barbares s'étant ralliées à la faveur des hauteurs, où elles s'étoient d'abord retirées, revinrent à la charge par deux différentes reprises, jusqu'au pied du Serail. On les repoussa comme la première fois. L'escarmouche continua cependant l'espace de 7. heures, qui furent employées à combler les ouvrages des Infidèles.

Comme on n'avoit ni mulets, ni les affûts nécessaires pour conduire à Ceuta, deux Canons & un Mortier, qui faisoient toute leur artillerie, on les

enclôûa

encloſſa , & on les jetta dans un profond foſſé : Les Canons étoient de bronze & de 36. livres de de bale. On brula la maifon de l'Alcaïde Allilucas, Renégat, qui fut bleſſé à mort, après que les Soldats y eurent tout ſaccagé. Le Camp fut auſſi abandonné au pillage. La poudre des Barbares y fut brûlée avec quantité d'arcs & d'arbalètes qu'ils avoient déjà préparés, & d'autres auſquels ils travailloient encore lorsqu'ils furent ſurpris. On emporta le reſte de leurs munitions ; on raſa leurs tranchées, & généralement tous leurs travaux ; on brula leurs barques ; on combla leurs puits ; & l'on battit la retraite après cette action , qui ſe fit avec une promptitude admirable.

Les Soldats appotterent quatre Drapeaux, dont l'un du Bacha, que les Maures nomment le Drapeau-Royal, eſt richement brodé en or avec des caractères Arabes. Les trois autres ſont de Damas & de différentes couleurs. On amena auſſi beaucoup d'eſclaves, de riches dépouilles, des armes garnies d'argent, de l'argent monoyé, de magnifiques équipages, des ornemens, des tapis &c. des chevaux & bigages. Les Bannis qui avoient ſervi de Pionniers, conduiſirent encore à Ceuta quantité de Bétail & d'autres vivres, laiſſans la campagne couverte des cadavres des Infideles.

Les Troupes conſervans leurs rangs, & faiſans toujours feu ſur les eſcarmouches des ennemis, firent leur retraite ſans confuſion , & ſans trop de précipitation.

Les Barbares pleins d'admiration & d'étonnement de voir le bon ordre qu'obſervoit cette Garniſon triomphante, étoient en même-tems ravis de joye qu'on ne les eut pas pourſuivis juſqu'à Tetuan, comme ils avoient tout lieu de le craindre d'abord.

On ne compte des Eſpagnols qui ont été tués
dans

dans cette action , qu'un Officier subalterne, trois Sergens & 14. Soldats; mais le nombre des blessés, dont la plupart ne l'ont été que parce qu'un Magazin à poudre sauta en l'air lorsqu'on le pilloir, est de 150. hommes, outre 7. Capitaines, 6. Officiers Subalternes, & 8. Sergens.

Quelques Vaisseaux armés secondoient, pendant la sortie, l'attaque du côté de la mer. Le grand feu qu'ils firent n'augmenta pas peu la confusion parmi les Maures.

III. Il est certain que les Espagnols ont derechef acquis beaucoup de gloire dans cette journée; aussi le Gouverneur de Ceuta n'a-t-il pû s'empêcher de dire, que tous les Officiers & Soldats y avoient agi avec tant d'émulation & de bravoure, qu'il ne pouvoit donner la préférence à aucun en particulier, mais qu'il les louoit & les admiroit tous également.

Un Colonel Danois, nommé le Comte de Wedel, que sa simple curiosité avoit attiré à Ceuta, a eu aussi part à ce triomphe, ayant signalé dans la mêlée son grand courage & son expérience.

Entre les papiers du Bacha on a trouvé une Lettre écrite par un Marchand Européen établi à Tetuar, par laquelle il lui demande le payement des contributions de guerre que ceux de son pays ont fourries aux Maures.

IV. Voyons à present si les armes des Infideles campés devant Oran qu'ils assiegent, n'ont pas eu un meilleur succès. Le 11. du même mois d'Octobre un de leur parti escalada le Château de Sainte Croix où il n'y avoit que cent hommes en garnison, & y mit en pièces un Sergent & quelques Soldats; mais 500. Volontaires sortis d'Oran vinrent les attaquer si à propos, seconés d'un feu continuel qu'on fit sur eux du Canon de tous les Forts voisins, qu'ils
les

obligèrent de prendre la fuite avec une perte considérable.

Le Marquis de Sainte Croix a fait depuis élever un ouvrage entre ce Fort & celui de St. Gregoire pour en conserver la communication, ne craignant rien pour Mazalquivir, ni le Fort de St. Philippe, contre lesquels on ne tire plus régulièrement. Il fait faire aussi de tems en tems des sorties sur les ennemis, dans lesquelles on leur tuë beaucoup de monde, & l'on comble leurs aproches. D'ailleurs, on a lieu d'espérer qu'à l'aide des Troupes & des munitions de guerre qui sont venuës d'Espagne, & dont le premier transport étoit déjà pour lors arrivé à Oran, ils seront bientôt obligés de se défitier entièrement de leur entreprife.

Neuf Vaisseaux Algériens arriverent néanmoins, contre toute attente, le 3. du mois suivant devant cette Place, dont un de 70., quatre depuis 45. jusqu'à 50. & les autres de 30. à 35. Canons, qui entrèrent ensuite dans le Port à la faveur d'un calme qu'il faisoit, & à force de rames, quoiqu'on fit sur eux un très grand feu; mais le Chef de cette Escadre n'a pas jugé à propos d'y faire un long séjour. Sur l'avis qu'il a reçu de l'aproche d'un grand convoi, qu'on avoit préparé à Barcelonne, il s'est retiré, & est allé croiser entre cette dernière Ville & la Côte de Barbarie. Ce convoi consiste en quelques Vaisseaux de guerre, & plusieurs Bâtimens de transport, sur lesquels on a embarqué divers Bataillons & beaucoup de Grenadiers des Gardes Espagnoles & Wallonnes; il passa le 10. à la hauteur d'Alicante, où deux Vaisseaux de guerre Maltois, qui étoient venus y recevoir un Bataillon & neuf Compagnies d'Infanterie, sont allés le joindre; & comme le vent lui a été favorable les deux jours suivans, le 12. il arriva heureusement à Oran, dont la Garnison va
énc

être augmentée par ce secours jusqu'à 20. Bataillons, & 22. Compagnies de Grenadiers; & par conséquent en état de faire sur l'ennemi de vigoureuses sorties; mais on peut se flatter qu'il abandonnera auparavant le Siège de cette Place.

V. *Seville*. L'agréable nouvelle de la victoire remportée sur les Maures devant Ceuta fut apportée ici le 20. Octobre sur les 7. heures du matin, par le Fils de Don Antoine Manzo, qui en est Gouverneur. Le Roi attribuant tous les avantages de ses armes au Souverain des Souverains, lui a fait rendre pour cet effet des actions de grâces publiques dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville; & ses ordres ont été donnés d'en faire autant dans toute l'étendue de la Monarchie. Sa Majesté a de plus ordonné qu'outre les Bâtimens qu'on équipe pour être envoyés au secours de la Ville & des Forts assiégés par les Infidèles, on mît 9. Vaisseaux de guerre en état d'aller croiser sur les Corsaires de Barbarie; sur ce qu'Elle est informée, tant par la Lettre dont nous avons parlé plus haut, que par d'autres avis, que des particuliers, indignes du nom Chrétien, faisoient passer à l'ennemi commun, des munitions de guerre & de bouche, à bord de leurs Navires; & qu'on levât à Barcelonne un corps de Miquelets pour les employer où il sera besoin. Le 20. du mois suivant la Cour prit le grand deuil pour six mois, à cause de la mort du Roi Victor-Amedée, ayeul du Prince des Asturies, que le Marquis d'Arvilar, Ambassadeur du Roi de Sardaigne, lui avoit notifiée quelques jours auparavant.

On va refondre dans la Fonderie de cette Ville 30. pieces de Canon de bronze, & quelques Mortiers, qui viennent d'y être amenés d'Oran, où les Espagnols les ont trouvés.

V. *Portugal*. *Lisbonne*. Le Nôtre - Dame de Luz,
Vaisseau

Vaisseau revenu depuis peu de la Baye de Tous les Saints, a de nouveau amené dans cette Rade une cargaison fort riche, tant pour le compte du Roi que celui des particuliers, dont une partie consiste en 150. mille cruzades d'or en especes, 3740. rouleaux de Tabac, cinq paquets de diamans, & plusieurs caisses de Sucre. Par ce Bâtiment on apprend que la dernière Flotte partie pour Rio de Janeiro est heureusement arrivée dans ce Port-là.

S'il paroît d'une part que la Divine Providence se plaît à repandre des benedictions particulieres sur ce Royaume par un commerce non interrompu, & l'un des plus florissans de l'Europe, par un paix profonde dont il continué de jouir au dedans & au dehors, & par le sage gouvernement d'un Prince, qui fait consister sa plus grande gloire dans le bonheur de ses peuples; cette même Providence, par les effets apparens de sa puissance irritée, qu'elle fait de tems en tems ressentir à quelques-uns de ses habitans, leur découvre d'ailleurs, comme au reste de l'univers, le peu de fonds qu'ils doivent faire sur les biens périssables de cette vie: Les flottes revenues des Indes & chargées de ces trésors qu'on nomme les plus précieux de la terre; les malheurs causés par les incendies; & les pertes sur mer, d'hommes, de Vaisseaux, de marchandises par les tempêtes, en sont des preuves parlantes. Nous avons vû ces événemens opposés arriver dans le courant de l'année dernière. Qu'on jette les jeux sur nos memoires de Janvier, de Fevrier, Mai, Octobre, & Decembre, on en verra de toutes ces especes; mais nous n'y avons pas encore fait mention de l'un des plus terribles ouragans qu'on eut, peut être, vû de memoire d'homme à Lisbonne; c'est celui qui s'y éleva le 15. Octobre dernier; il dura depuis les six heures du matin jusqu'à dix. Plusieurs Vais-

seaux

faux qui étoient sur le Tage furent poussés à terre; quelques uns renversés, & d'autres coulés à fonds: Ceux qui ne firent pas naufrage furent obligés de couper leurs mats; il y en eut beaucoup qui filèrent sur leurs ancres; & tous les petits Bâtimens périrent. Un grand nombre de personnes ont été aussi malheureusement submergées par cette tempête, qui n'a pas causé de moindres desordres à la campagne. On ne voit depuis, que des débris de Vaisseaux qui couvrent les deux bords du Tage depuis Sainte Apollone jusqu'au Couvent des Capucins François, ce qui fait environ trois lieues de chemin.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Selon les apparences, le procès du Cardinal Coscia, dont les particularités le trouvent rapportées de suite dans nos précédens Journaux, traînera encore long tems, avant que d'être absolument terminé; c'est à dire, avant que la Congregation de *Pro causa nota* qui en a pris connoissance, ne prononce la Sentence qu'on attend depuis plus de deux mois; car les choses à cet égard après avoir été poussées, comme on l'a vû, avec toute la vigueur possible par cette Congregation, sont à present dans une espece d'inaction. Elle fit à la verité, publier un Decret le 30. Octobre par lequel il étoit ordonné audit Cardinal d'entreprendre dans huit jours la défense de sa cause, quoique son Eminence s'en eut préalablement excusée par un Instrument Notarial, se remettant entierement à la clémence du Pape; mais depuis elle n'a fait qu'ordonner

donnet de remettre ce procès entre les mains d'une troisième personne, afin que l'Avocat qui entreprendra les défenses de ce Prélat, puisse aller librement le lire, & même le copier.

II. Il n'en est pas de même, sans connexité ni aucune proportion, des affaires du St. Siège avec la Cour de Turin. On est dans les plus flatteuses espérances de voir enfin dans peu ajustés à l'amiable les différends qui divisent depuis si long tems ces deux Cours. Personne n'ignore qu'il n'a pas tenu à Sa Sainteté, s'ils ne sont pas actuellement terminés; ses mouvemens, & tous les temperamens qu'Elle a employés afin de parvenir à ce but, ont toujours manifesté en cela la sincérité de ses intentions, en faisant apercevoir combien ont été sensibles à son cœur paternel le peu d'égard & la conduite peu ménagée que Sa Majesté Sardaignoise a tenuë envers Elle depuis le commencement de ces troubles. Ce qui fait le sujet de ces espérances, c'est 1°. la nouvelle, qu'on a mis en pleine liberté le Comte Tarrini, un des principaux Feudataires du St. Siège en Piémont, qui avoit été emprisonné par ordre du Roi de Sardaigne pour avoir arraché & déchiré un Edit que ce Prince y avoit fait afficher. 2°. Une Lettre du même Prince au St. Pere conçue en des termes fort civils & fort respectueux, par laquelle il continuë néanmoins, mais avec beaucoup plus de modération que par le passé, d'insister sur la justice qu'il attribue à ses prétentions. 3°. Une autre Lettre qu'il a écrite à Sa Sainteté pour lui donner avis de la mort du Roi Victor-Amedée son Pere. Voilà sur quoi l'on se fonde d'une part, & de l'autre sur l'esprit pacifique de Clement XII. qui a toujours paru incliné à un accommodement; mais pour y apporter plus de facilité, ce Pontife a, dit-on, résolu d'envoyer un Sujet à Turin avec le titre de Nonce Apostolique.

III. On est encore dans l'esperance de voir aussi mettre incessamment la dernière main à ce qui reste à régler pour une réunion parfaite entre le Pape & la Cour de Portugal. Un paquet pour le Pere d'Evora, Ministre de Sa Majesté Portugaise, qu'un Exprés dépêché de Lisbonne lui a délivré depuis peu, & une Lettre écrite de la propre main de ce Prince au Cardinal Cinfuegos, en font, comme on le prétend, des présages d'autant mieux fondés, que Son Eminence n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'elle alla chez le Pere d'Evora, & celui-ci ensuite à l'Audience de Sa Sainteté, pour lui communiquer le contenu de ses dépêches qu'on tient encore secret; mais il me paroît que ces conjectures sont assez vagues, & qu'on devroit en tirer de plus plausibles, que le Roi de Portugal est véritablement porté à voir la fin de ses broüilleries, de ce qu'on apprend qu'il est arrivé à Civitta-Vecchia un Vaisseau avec un très-riche present pour le Pape & pour la Chambre Apostolique.

IV. Mrs. Coscenza, Peronacci, & Volgamnera furent préconisés Evêques de Vicence, d'Umbriatico, & de Cephala, dans un Consistoire secret tenu le 17. Novembre: Le Pape y fit aussi la ceremonie d'ouvrir & de fermer la bouche aux deux nouveaux Cardinaux Aquaviva & Mosca, donnant au premier le titre de *St. Quirico*, & à l'autre le Diaconat de *St. George*. Les Cardinaux presens signerent ensuite la nouvelle Bulle sur les abus & les frais des Conclaves, dont nous avons donné la substance le mois passé, page 407. On lut après cela la Lettre du Roi de Sardaigne qui notifie au St. Pere la mort du Roi Victor-Amedée; & Sa Sainteté finit ce Consistoire en déclarant qu'Elle vouloit célébrer à ce défunt Prince des obseques solennelles. Le Cardinal Alberoni qui étoit revenu depuis peu de Parme

des Princes &c. Janvier 1733. 31

& de Plaisance, fort satisfait du bon accueil que lui a fait l'Infant-Duc, fut admis le lendemain à l'Audience de ce Pontife, au sujet de l'état présent des affaires de ces deux Duchés; & le 20. après-midi Mr. le Tresorier y fut aussi introduit, pour apprendre l'intention du St. Pere, touchant le gain fait par la Chambre Apostolique à la dernière Lotterie, qu'on fait monter à 59000. écus, dont une partie sera, dit-on, employée à faire des assiettes d'argent pour le service de la table des Papes, & 15000. écus pour ce qui manque au Palais Apostolique.

V. Outre les trois Evêques nouvellement nommés, Mr. Pole Evêque *in partibus* de Famagoste, a été pourvû de l'Evêché d'Adria dans l'Etat de Venise, moyennant une pension annuelle de 200. écus en faveur du Cardinal Porzia, & une autre pareille pour l'Abbé Andrucci; & Mr. Benzoni a été déclaré pour remplir l'Evêché titulaire de Famagoste. L'Abbé Ridotta qui a refusé l'Evêché d'Umbriatico, conféré à Mr. Peronacci, est choisi par Clement XII. pour exécuter un pieux dessein de ce Pontife; c'est une résolution qu'il a prise de fonder un College dans la Calabre tant à ses propres dépens, qu'à ceux de la Congregation de *Propaganda Fide*, pour l'éducation des Grecs de la même Province qui sont nés Catholiques-Romains, & des Grecs Schismatiques qui voudront renoncer à leur Schisme pour embrasser le vraie Foi.

VI. Comme le Pape a projeté aussi de rendre, s'il est possible, le *Tibre* navigable de Perugia à Todi, & de Todi à Rome, deux habiles Mathématiciens ont visité ce Fleuve par ses ordres, pour voir si l'effet pourra s'ensuivre mais on ne dit pas quelle est leur opinion là-dessus. Non seulement cette capitale jouïroit par-là de plusieurs grandes

avantages qu'elle n'a pas, mais aussi tout le Pays voisin. Peu avant cette visite on avoit trouvé dans le même Fleuve un panier dans lequel étoit le corps d'un Abbé bien vêtu ayant au doigt une bague de diamans & dans ses poches plusieurs especes de monnoye, une montre, & une boîte à tabac; mais qu'on n'a pû reconnoître, à cause de la pourriture, où il étoit en partie réduit.

VII. Quelques Architectes ont mesuré tout récemment l'Eglise de St. Antoine des Portugais, & en ont envoyé le plan au Roi de Portugal, qui a dessein de faire agrandir cette Eglise à ses propres dépens, & de faire aussi bâtir un Palais Royal pour ses Ambassadeurs, avec une Academie. On est à présent ici en attendant les ordres de Sa Majesté pour acheter plusieurs maisons contiguës à ladite Eglise, afin de pouvoir commencer ce grand ouvrage au Printems prochain.

VIII. *Genes.* Il court des bruits si differens des quatre Chefs des mécontents de l'Isle de Corse qui ont été transférés de cette Ville à la Citadelle de Savonne, que nous jugeons de garder là dessus un profond silence, jusqu'à ce qu'on en soit mieux informé. Mr. Camillo Doria, détenu depuis un tems dans le Château de la même Ville de Savonne, a été mis en pleine liberté, l'Empereur s'étant contenté de cette satisfaction, en déclarant néanmoins que les maisons de ses Consuls & Vice-Consuls doivent jouir à Genes d'une parfaite immunité.

Le 15. Novembre Mr. Dominique-Marie Spinola fut unanimement élu par le Sénat, Doge de cette République: Tout ce qu'il y a de personnes de distinction en cette Ville vint ensuite le complimenter sur sa nouvelle Dignité. On fit le lendemain en la manière accoutumée la ceremonie de son Couronnement, & de grandes réjouissances tant au Palais
Ducal

Ducal que par toute la Ville.

Par un Bâtiment venu de la Calabre dans le Port de Genes, on apprend que les Pêcheurs de Lafrica en Sicile ont eu le bonheur de prendre un petit Corsaire de Barbarie sur lequel on a trouvé sept esclaves qui s'étoient sauvés des Galeres du Pape, & que celui qui les commandoit étant un Renegat Calabrien, s'étoit tué lui-même de divers coups de poignards.

IX. L'Infant-Duc est retourné de *Plaisance* à *Parme*. Le Cardinal Alberoni, qui a eu l'honneur de le saluer dans la premiere de ces Villes, fut reçu par ce Prince avec de grandes marques de distinction; Son Altesse Royale l'ayant fait asseoir pour s'entretenir avec lui. La Duchesse Douairiere Dorothee fit de même un très-bon accueil à ce Cardinal dans une Audience qu'elle lui donna après celle qu'il avoit eu de l'Infant son petit fils. Ce Prince a fait choix du Pere Cerari natif de Plaisance pour être son Bibliothecaire & son Philosophe.

X. *Venise*. Le Magistrat de la Santé fit publier au commencement de Novembre un Decret qui interdit le Commerce avec toute la Dalmatie, l'Albanie; la Croatie, l'Esclavonie, Raguse, Fiume & les Isles du Quarner, avec ordre à tout ce qui viendra désormais de ces quartiers-là de faire une entiere quarantaine, à cause du fleau de la contagion qui frappe actuellement la Bosnie & l'Ercegovine; mais il a réduit à 28. jours la quarantaine avec l'Istrie, le Frioul, la Carinthie & la Stirie.

XI. *Turin*. Après la mort du Roi Victor-Amedée, arrivée le 31. d'Octobre dernier au Château de Montcalier, & non pas à celui de Rivoli, comme nous le dimes mal à propos le mois passé; son corps y fut exposé quatre jours de suite sur un lit de parade dans ses habits royaux, & avec le colier de

l'Ordre de l'Annonciade. Le 5. Novembre on le transporta dans l'Eglise de *Superga* située sur la pointe d'une hauteur à deux miles de Turin, où est le tombeau de ses illustres Ancêtres, sous le convoi du Grand Chambellan, du Grand Ecuyer, d'un Capitaine des Gardes à cheval, d'un Lieutenant, & de 70. Chevaliers, & il fut ensuite inhumé avec une pompe également lugubre & magnifique. Lorsque ce corps passa devant cette Capitale, on lui fit un dernier salut par une décharge générale du Canon des ramparts & de la Citadelle. On assure que la Comtesse de Spigno, veuve de ce défunt Prince, a été mise dans un Couvent à Carignan. Le Roi Regnant s'est retiré depuis au Château de la Venerie, où la Noblesse & tous les Ministres étrangers sont venus lui faire des complimens de condoléance sur cette mort.

XII. *Suisse*. On reçoit actuellement dans les Cantons Catholiques de grosses remises d'argent venans de la Cour d'Espagne, & qui sont en partie destinées pour des recrues qu'on y fait pour les Troupes Suisses qui sont au service de cette Couronne; Sa Majesté Catholique se donne aussi, dit-on, quelques mouvemens pour renouveler son ancienne Alliance avec les mêmes Cantons. Le renouvellement de celle entre la France & tout le Louable Corps Helvétique, dont on a si souvent parlé, paroît encore fort éloigné, parce que la conférence que les Députés des Cantons Protestans ont eue depuis peu à Arau, a été infructueuse; ceux de Zurich & de Berne n'ayant pû y convenir du contenu de la Lettre qu'on devoit écrire touchant cette affaire au Marquis de Bonac, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **P**Armi les événemens les moins communs que la France nous ait présenté l'année dernière, nous pouvons compter ce qui s'est passé entre la Majesté Royale & le Parlement de Paris; puisque c'est, comme on l'a remarqué, ce qui a fait l'attention générale des habitans de ce Royaume, & le sujet de presque tous les écrits. Les causes qui ont désuni cet illustre Corps d'avec son Souverain, & les suites de cette désunion, se trouvant suffisamment déduites dans les deux derniers Tomes de nos mémoires, nous avons crû superflu d'en retracer ici une image au Lecteur: Il n'est donc proprement question, comme le Parlement vient de rentrer dans les grâces du Roi, & qu'il a repris ses fonctions, que de lui faire voir comment cette tranquillité a été rétablie.

Dans un Conseil extraordinaire tenu le 9. Novembre par le Roi à Fontainebleau, on proposa enfin de terminer les difficultés qui ont subsisté les deux tiers de l'année entre la Cour & le Parlement de Paris, & l'on y convint ensuite de faire le rappel de tous les Présidens & Conseillers exilés, purement & simplement, sans aucune mention de ce qui s'est passé à leur égard. On expédia même le jour suivant à ces membres une Lettre circulaire de Sa Majesté conçue en ces termes:

MONSIEUR,

JE vous écris cette Lettre, pour vous notifier que je révoque l'ordre donné par ma Lettre du 30. Septembre dernier; sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte & sauve garde, &c.

Néanmoins pour leur donner le tems de revenir à Paris, on a différé jusqu'au premier Decembre la rentrée du Parlement, qui se fit ce jour-là en la maniere accoutumée, au lieu du 12. Novembre. Tous les Membres de cette Cour ont assisté ensuite en robes rouges à la Messe du St. Esprit, que l'Evêque de Soissons celebra pontificalement dans la Chapelle de la grande Salle du Palais, où une foule innombrable de personnes de toute condition s'étoient rendus, & firent paroître par des acclamations, la joye de revoir ce Corps assemblé.

Une Députation de 40. tant Présidens que Conseillers alla le 3. à Versailles, où le Roi étoit revenu depuis quelques jours de Fontainebleau, faire à S. M. des complimens de condoléance sur la mort du Roi de Sardaigne son Ayeul du côté maternel: Complimens que firent aussi le même jour à ce Monarque, à la Reine, & à toute la Famille Royale, la Chambre des Comptes, & la Cour des Aides, celle des Monoyes, le Magistrat de Paris, le Grand Conseil, l'Université de la même Ville, & l'Académie Française. Les Princes & Princesses du Sang, les Seigneurs & Dames de la Cour, le Nonce du Pape, & les Ministres étrangers s'étoient tous acquités du même devoir le premier de ce mois. Le Roi reçut entr'autres fort gracieusement les Députés du Parlement, & leur donna le lendemain une seconde Audience, dans laquelle Mr. du Portail, pre-

mier Président, fit un discours des plus patétiques: En protestant à S. M. de la soumission & de l'obéissance du Parlement, il demanda qu'il lui plût de ne point laisser dans des monumens publics une Déclaration qui étoit pleine de sentimens d'indignation & de mécontentement du Souverain contre son Parlement. Le Roi, sur cette demande, fit assembler son Conseil, & une heure après les Députés furent introduits dans la Chambre du Conseil, où Mr. le Chancelier, en présence du Roi, leur dit: " Que le Roi avoit été mécontent de son Parle- " ment, mais qu'après les assurances d'obéissance " & de soumission que le premier Président venoit " de lui faire au nom du Parlement, Sa Majesté " vouloit bien, pour donner à ce Corps des " marques de sa bienveillance, mettre en suréance " sa Déclaration du 18. Août dernier. „ Le 5. il y eut une assemblée générale du Parlement dans laquelle il passa d'une voix unanime de rentrer dans toutes ses fonctions. En conséquence les Harangues se firent le 9., les Mercuriales le 10., & le 11. tout devoit aller comme à l'ordinaire. Cette paix paroît donner une joye universelle: Dieu veuille la rendre durable. Il est à présumer que tout le monde la desire, & qu'un chacun contribuera à l'entretenir.

III. Venons à présent aux autres particularités, L'Académie des Sciences établie à Paris ayant fait sa rentrée le 12. Novembre, Mr. de Fontenelle y prononça un très-beau discours à la louange de feu Mr. Ruifch, son Associé & Professeur en Anatomie à Amsterdam. L'Abbé de Bragelonne y lut aussi l'éloge de feu Mr. de Chirac qui a été premier Medecin du Roi. Mr. Pitot fit à son tour la déduction d'une machine & de son usage, pour mesurer la rapidité de grandes & de petites rivières.

ce qui pourra être de quelque utilité aux Bateaux qui les fréquentent actuellement ; & Mr. de la Condamine y fit pareillement la lecture de l'extrait des Voyages qu'il a faits depuis peu sur les Côtes de Barbarie, en Syrie, dans l'Archipel & à Constantinople. Dans l'Assemblée de celle des Inscriptions & belles Lettres, qui se fit le 14. Mr. Feret, l'un de ses Membres, prononça un Discours sur un système nouveau des Cometes, qui eut l'applaudissement universel de tout l'Auditoire.

IV. On chanta le 17. dans l'Eglise de Ste. Genevieve une Messe solennelle & le *Te Deum* ensuite, en actions de grâces du rétablissement de la santé de Mr. le Duc d'Orleans & du Duc de Chartres son fils, qui ont été attaqués de la petite verole : Ces deux Princes s'y trouverent étant dans une Tribune près du grand Autel. La jeune Reine Douairiere d'Espagne, la Duchesse d'Orleans, la Princesse de Conti, la Princesse de Beaujolois, & la plupart des autres Princesses du Sang assisterent à cette solennité avec tous les Officiers & Dames de leurs Maisons. Ce fut sans musique qu'on chanta le *Te Deum*, selon l'ordre qu'en avoit donné auparavant Mr. le Duc d'Orleans, qui fit distribuer aux pauvres l'argent que la musique lui auroit coûté à cette ceremonie.

V. Le Marquis de Rossignan, Ambassadeur du Roi de Sardaigne eut le 19. une nouvelle Audience du Roi, dans laquelle il notifia dans les formes à ce Monarque la mort du Roi Victor-Amedée. Ce Ministre qui étoit en long manteau de deuil, y fut conduit par le Chevalier de Saintot Introduceur des Ambassadeurs, qui le presenta ensuite à la Reine, à Mgr. le Dauphin, au Duc d'Anjou, & à Mesdames de France. Leurs Majestés & toute la Cour prirent le lendemain le grand deuil pour cette mort. Com-

me il doit durer quatre mois & demi, les Marchands en drap, & en étoffes d'or, d'argent & de soye, qui en ont fait provision pour tout l'hiver, vont souffrir par-là une grande perte. On a même quelque sujet de craindre que cela ne cause diverses banqueroues.

Le 27. on fit à Ste. Genevieve la ceremonie de baptiser quatre Cloches nouvellement fonduës pour cette Eglise. Le Magistrat de Paris en corps en fut le Parain, & la Comtesse de Trêmes la Maraine. Ces cloches étoient penduës sous un Dais de velours cramoisi parsemé de fleurs de lis d'or; leurs chemises étoient de la plus fine toile avec une dentelle au bas large d'une demi aune; ce qui joint à divers autres ornemens de drap d'or, dont la Ville a fait present à ladite Eglise, est estimé 11000. livres. Ce Baptême commença environ les dix heures du matin par une Messe basse que le Pere General de l'Abbaye celebra: Il en continua ensuite pontificalement la ceremonie, qui dura jusques à une heure après-midi, au concert d'une agréable musique & aux fanfares des Trompettes & des Timbales. La jeune Reine Douairiere d'Espagne y fut presente avec diverses autres personnes du premier rang.

VI. On n'a pas été peu surpris de voir depuis quelques jours à Paris publier un Mandement du Cardinal de Bissy contenant des propositions encore plus fortes que celles qui sont couchées dans celui de l'Archevêques d'Arles; il contient 140. pages in folio. La Cour en a pris d'abord connoissance, & l'a supprimé par un ordre exprés; ensuite duquel on enleva le 28. tous les exemplaires de cet Ecrit qui se trouvoient encore chez les Libraires de cette Capitale. Comme il fait grand bruit, le Parlement pourra, peut-être, à son tour en ordonner bientôt la suppres-

suppression par quelque Arrêt foudroyant.

VII. Depuis que le Roi a été incommodé d'une fluxion à la gorge, il ne prend plus le divertissement de la chasse qu'en Caleche, pour ne pas se trop fatiguer.

Le 30., premier Dimanche de l'Avent, après que Sa Majesté eut assisté au Service divin dans la Chapelle du Château de Versailles, & reçu la Communion, Elle toucha un grand nombre de malades des écrouelles, ce que son indisposition l'avoit empêché de faire le jour de la Toussaints.

VIII. A l'occasion d'un mariage que le Duc de Montfort a conclu avec la Princesse de Grimbergue, le Roi lui a accordé la liberté de prendre le titre de Duc de *Chevreuse*, qui est un Bourg dans l'Isle de France, sur la Riviere d'Ivette, entre Paris & Chartres. Avec l'agrément de ce Monarque la Duchesse de Ventadour, Gouvernante des Enfans de France, & qui en étoit aussi Trésoriere, a resigné cette dernière Charge en faveur de Mr. de Courneuve leur Ecuyer.

IX. Toutes les Compagnies franches qui sont parmi les Troupes du Roi ont été réduites à 50. hommes, de 100. dont elles étoient composées.

Par des avis de *St. Malo* on est informé que des particuliers de cette Ville qui forment actuellement une Compagnie, ont offert à S. M. 88. millions par an pour toutes les Fermes du Royaume, au lieu de 82. millions que lui fournissoient les Fermiers Generaux, même à condition que la taxe de 4. sols par livre sera abolie.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Son Altesse Royale le Duc de Lorraine arriva le 3. Novembre de Presbourg en cette Ville, & se rendit d'abord au Palais Imperial, où il eut l'honneur de saluer Leurs Majestés Imperiales, qui le reçurent avec de grandes marques de tendresse & de distinction : Il se loïe fort non seulement de la bonne reception qu'on lui a faite dans toutes les Places de Hongrie & de Servie qu'il a visitées, mais aussi du bon état où il les a trouvées. Ce Prince, de même que l'Imperatrice Regnante ont été pendant quelques jours incommodés des fluxions qui regnent ici depuis un tems, & dans les lieux circonvoisins.

II. Leurs Majestés, avec toutes les Archiduchesses, eurent le plaisir de voir tirer le 16. hors la porte des Ecoissois dans une plaine qu'il y a en deça de la petite branche du Danube, une magnifique machine de feu d'artifice, qui representoit une Foterresse, & à laquelle on mit le feu par le moyen d'une bombe : Cette machine, qui eut l'applaudissement de tous les Spectateurs, fut dressée par les Maîtres Tireurs d'Artillerie & de feux d'artifice, qui ont accoutumé de faire tous les sept ans leurs exercices dans ce lieu-là, en tirant pendant 15. jours ou trois semaines au Blanc, comme ils viennent de le faire, avec du Canon & des bombes de divers calibres.

III. Après une longue Audience que le Baron de Sötter, nouveau Ministre du Roi de Prusse, a eu depuis

depuis peu de l'Empereur, & dans laquelle il délivra à ce Monarque ses Lettres de créance, le bruit courut que Sa Majesté Imperiale donneroit incessamment, & avec les formalités ordinaires, au Roi son Maître, comme Electeur de Brandebourg, l'investiture de la Ville & Territoire de Stettin; & qu'Elle avoit résolu de donner aussi celle des Duchés de Brême & de Wehrden, au Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique comme Electeur d'Hannover.

IV. Les Etats de la Basse-Autriche sont actuellement assemblés dans cette Capitale: L'ouverture de cette Diette se fit le 23. avec les ceremonies accoutumées en presence de l'Empereur, & le Comte de Sintzendorff, Grand Chancelier de la Cour, y prononça le discours suivant de la part de ce Monarque.

LE très auguste Empereur des Romains, &c. &c. assure les fideles & obéissans Etats de cet Archiduché composé de Prélats, de Seigneurs, Chevaliers, Villes & Bourgs, de sa faveur & bienveillance Imperiale, Royale & Souveraine; & Sa Majesté Imperiale & Catholique est très-satisfaite de les voir en si grand nombre assemblés en la presente Diette.

On ne peut nier que la tranquillité ne soit rétablie dans l'Europe par l'assistance divine, & au moyen des soins que Sa Majesté Imperiale & Catholique, animée d'un zèle véritablement Chrétien, s'est donnés pour y parvenir; mais afin de conserver cette tranquillité, il est d'une nécessité indispensable de maintenir les Troupes sur le pied où elles sont, conformément à la dernière augmentation.

Pour cet effet on demande encore l'assistance des fideles & très-obéissans Etats, dont on ne scauroit douter, après tant de preuves qu'ils ont données de leur fidelité: Ils connoîtront par eux-mêmes que les

Etats

Etats ne sont jamais plus heureux que lorsqu'ils sont à la guerre dans un tems de paix.

Sa Majesté Imperiale & Catholique n'a point hésité en conséquence de leur faire connoître ses gracieuses intentions, au moyen des presentes demandes, dans la confiance qu'ils délibéreront promptement là-dessus, & qu'après les avoir mûrement examinées, ils prendront en conformité une résolution équitable.

Mr. le Comte de Voikra, Substitut Maréchal du Pays, fit à ce discours la réponse que voici.

SERENISSIME, TRES-PUISSANT ET
INVINCIBLE EMPEREUR.

Votre Majesté Imperiale & Catholique ayant “ convoqué aujourd'hui en Diette les fideles “ & très obéissans Etats de cet Archiduché, compo- “ tés de Prélats, Seigneurs, Chevaliers, Villes & “ Bourgs; ils ne peuvent que lui rendre de très- “ humbles actions de graces pour ses soins gracieux “ & paternels. „

Le consentement que les autres Royaumes & “ Etats Héritaires de Vôte Majesté ont témoi- “ gné depuis peu de se voir honorés de vôte pré- “ sence, a augmenté considerablement celui que vos “ fideles & très obéissans Etats ressentent aujourd'hui, “ non seulement parce qu'ils ont le bonheur de pou- “ voir se jeter aux pieds de Vôte Majesté; “ mais aussi parce qu'ils ont l'honneur de pou- “ voir la complimenter sur son heureux retour, & “ la feliciter sur le succès des Bains de Carelsbad. “

Il seroit inutile de donner à V. M. de nouvelles “ assurances de la soumission de ses fideles & très- “ obéissans Etats: Elle sçait assez avec combien de “ zèle ils ont toujours & en toute occasion tâché “ d'accomplir ses commandemens & les volontés. “ Ils y sont à présent d'autant plus obligés, qu'ils “ n'igno-

„ n'ignorent pas que pendant le cours de cette an-
 „ née, Vôtre Majesté a éloigné par sa prudence &
 „ par sa constance les dangers de la guerre, & con-
 „ servé, par conséquent, la tranquillité dans son
 „ Archiduché d'Autriche. Je passe sous silence les
 „ Traités & les Alliances que Vôtre Majesté Impe-
 „ riale a scû conclure avec les principales Puissances
 „ de l'Europe, par où Elle a maintenu le bien pu-
 „ blic, & garanti en particulier la sûreté de ses
 „ Royaumes & de ses Etats héréditaires. Vos très-
 „ fideles Etats s'estimeront trop heureux, si, non-
 „ obstant leur foiblesse, ils peuvent contribuer à
 „ l'entiere exécution des intentions de leur gracieux
 „ Souverain.

„ Pour cet effet ils ne manqueront pas de déli-
 „ berer sur les demandes de V. Maj. qui m'ont été
 „ remises, & de lui donner incessamment leur hum-
 „ ble déclaration, dans l'esperance qu'Elle voudra
 „ bien se ressouvenir du chétif état de ses Sujets,
 „ dont les maux viennent d'être augmentés par une
 „ nouvelle mortalité parmi les bestiaux, & qu'Elle
 „ aura aussi la bonté de remédier aux griefs qui
 „ lui ont été très-humblement communiqués. Sur
 „ quoi, &c.

V. On assure que les Subsidés demandés par l'Em-
 pereur à ses Etats Héréditaires, pour la présente an-
 née 1733. montent à 14. millions 426. mille flor.
 dont la Bohême doit, dit-on, fournir 3200000,
 florins, la Moravie un million 666. mille, la Silesie
 2. millions 153. mille 333. , la Haute-Autriche
 450. mille, la Stirie 390. mille, le Tirol 120.
 mille, la Basse-Autriche 1. million 100. mille, la
 Hongrie 2. millions 500. mille, la Transilvanie
 760. mille. le Bannat de Temeswar 330. mille,
 l'Esclavonie 100. mille, la Servie 127. mille, la
 Croatie

Croatie 240000. & les Terres en Italie 200. mille. Outre ces sommes, Sa Majesté demande encore un Subside extraordinaire de 400. mille florins.

VI. Comme il y a beaucoup de malades sur les frontieres de Hongrie, on y a envoyé six habiles Médecins de cette Capitale & 30. Chirurgiens, avec des médicamens, pour en avoir soin. On apprend de ce Royaume qu'on y a aussi découvert quelque maladie parmi les bêtes à corne; & que non-obstant toutes les précautions qu'on prenoit pour empêcher la communication du mal contagieux qui s'est glissé de Turquie en Croatie, ce fleau alloit néanmoins en augmentant dans quelques endroits de cette Province.

VII. Cette Cour, comme les autres principales de l'Europe, a pris le deuil pour la mort du Roy de Sardaigne, Victor-Amedée, pere du Roy Regnant, qui lui a été notifiée dans les formes; on travailloit même sur la fin de Novembre à élever par ordre de l'Empereur un magnifique Mausolée dans l'Eglise des Augustins déchauffés, pour faire un service lugubre à ce défunt Prince. Vers ce tems-là Mr. Marc Foscarini arriva à Vienne, pour y relever de l'Ambassade de Venise le Chevalier Daniel Bragadin, dont le terme est expiré.

VIII. On ne célébra que le premier Decembre à la Cour la Fête de l'Apôtre St. André qui s'étoit rencontrée la veille, premier Dimanche de l'Avent. L'Empereur accompagné ce jour-là, comme à l'ordinaire, des Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, & d'un grand nombre de Seigneurs & de Ministres, se rendit à l'Eglise des Augustins déchauffés, où ce Monarque entendit la grande Messe celebrée, à plusieurs Chœurs de musique, par le Cardinal de Colontz, Archevêque de cette Ville. A l'issuë du service divin Sa Majesté retourna au Palais avec la

même compagnie, & y dina en public dans la grande Salle qu'on nomme des *Chevaliers*. Il y avoit une table pour ce Monarque, une autre pour les Chevaliers qui étoient au nombre de quatorze, & une troisième pour leur Secrétaire, leur Trésorier, & leurs autres Officiers, toutes servies des mets les plus exquis.

IX. Ratisbonne. La principale affaire qui étoit sur le tapis à la Diette pendant le cours du mois de Novembre, concerroit encore les reparations des Fortereffes de Philipsbourg & de Kehl, les Membres qui la composent, ne se donnans pas de grands mouvemens pour mettre fin à d'autres plus importantes qui ont été portées devant eux; cependant le Ministre du Duc Charles-Leopold de Mecklembourg leur a communiqué, de la part du Prince son Maître, un Mémoire touchant ses différends avec le Conseil Aulique de l'Empire, qui avoit rendu sur la fin d'Octobre dernier un Decret peu agréable à Son Altesse Serenissime, & dont voici la teneur :

„ **L'**Administration du Duché de Mecklembourg
 „ sera déferée provisionnellement au Duc Chrétien-Louis comme Commissaire de l'Empereur,
 „ jusqu'à ce que le Duc Charles-Leopold se soit
 „ soumis aux Decrets de Sa Majesté Imperiale. Le
 „ Duc Chrétien-Louis convoquera la Diette annuelle des Etats du Duché, afin d'y regler les
 „ contributions, examiner les griefs, & délibérer
 „ sur tout ce qui conviendra pour l'avantage du Pays.
 „ Ce Prince pourra prendre à sa solde un certain
 „ nombre de Troupes d'un Prince neutre de l'Empire, pour l'entretien desquelles sera établi un
 „ fonds suffisant. Celles du Cercle qui resteront dans
 „ le Pays pour la sûreté, consisteront en 400. Cavaliers

„ valiers de Hannover & 200. Fantafins de Wol-
„ fembuttel. On assignera certains revenus du Duché
„ pour la sûreté & le payement des frais d'exécu-
„ tion, qui montent, fuyvant la liquidation qu'on
„ en a faite à 789856. écus, de la part de Han-
„ nover; & de celle de Wolfembuttel à 268750.
„ Les differends entre le Duc Charles-Leopold, fa
„ Nobleffe, & la Ville de Rostock, feront exami-
„ nés par des Confeillers Mecklembourgeois exemts
„ de partialité. On donnera 40000. écus au Duc
„ Charles-Leopold, pour fon entretien annuel,
„ outre les revenus du Baillage & du Doüane de
„ Domitz, & ceux de la Ville de Schwerin; & au
„ Duc Chrétien-Louis fon frere 25000. écus,
„ fans compter les revenus de fon apanage. Les
„ Charges de Confeillers, Baillifs & autres, ne fe-
„ ront conferées qu'à des perfonnes d'honneur &
„ de reputation. „

Mais à present l'opinion commune est, que si le Duc Charles-Leopold persiste toujours dans le refus de se soumettre aux differens Mandemens de Sa Majesté Imperiale, qu'on pourra bien lui arracher la Forteresse de Domitz par la force des armes.

X. *Mayence.* Le Sacre du Serenissime Electeur de ce nom, comme Archevêque, se fit ici le 16. Novembre au concert d'une musique très-agréable, au son de toutes les cloches de la Ville, & au bruit d'une décharge generale du Canon de ses Ramparts. Ce fut l'Electeur de Treves, venu exprés le 14. de son Evêché de Worms, qui en fit la ceremonie dans l'Eglise Métropolitaine. Il y eut ensuite au Palais Electoral un repas splendide, auquel se trouverent Leurs Alteffes Serenissimes Electorales, tous les Capitulaires, & beaucoup d'autres perfonnes de distinction.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. **L'**Etat déplorable & les fuites fâcheuses auxquelles la Republique de Pologne se trouva exposée par la rupture de la dernière Diette generale des Etats du Royaume & du Grand Duché de Lithuanie, ont fait songer le Roy, comme un bon Pere de la Patrie, aux moyens d'assoupir sans délai les querelles intestines, que des Nonces mal-intentionnés tâchent de perpétuer sur des prétextes frivoles. Pour cet effet Sa Majesté fit dresser, avant son départ pour Dresde, des Lettres circulaires pour la convocation des Dietines, dont la teneur s'ensuit, persuadée qu'enfin Elle trouvera dans la plûpart des principaux Membres de l'Etat une dûë reconnoissance pour les soins infatigables, & des dispositions justes & raisonnables pour concourir avec Elle à l'affermissement du bien commun.

Traduction des Lettres circulaires du Roy pour convoquer les Dietines du Royaume.

NOUS AUGUSTE II. &c. Sçavoir faisons à tous ceux à qui il appartient, & en particulier aux Sénateurs, Officiers & à toute la Noblesse, &c.

CHERS

C H E R S E T A M E S .

Voilà déjà la troisième Diette generale qu'on voit se séparer consecutivement dans un état passif & tumultueux, sans y observer la forme ordinaire des Diettes, sans se conformer aux Loix, & en particulier à la Constitution de l'année 1690., & sans qu'on sache d'ailleurs, si c'est aux Députés connus, ou à d'autres personnes mal-intentionnées, qu'on en doit attribuer la rupture; mais qui ne voit que les brigues secretes pour la Charge de grand General de la Couronne, déguisées & représentées sous diverses couleurs, ne soient l'unique & la véritable cause de la dite rupture? Pour empêcher l'activité de la dernière Diette, convoquée extraordinairement à Varsovie, suivant le droit que Nous en avons, on a allégué, que selon l'alternative elle auroit dû être tenue à Grodno; bien loin que Nous ayons eu la moindre intention de porter quelque préjudice à cette alternative, Nous avons déclaré, que Nous en maintiendrons l'établissement en toute occasion; mais la vérité est, que sous ce prétexte on couve les nœuds secrets de tous les mauvais desseins qu'on a tâché de dissimuler dans cette Diette & dans les deux précédentes. On n'a pas eu pour nôtre santé les attentions qu'il conviendrait; on n'a eu aucun égard à la maniere de proceder selon le droit, ni aux dangers pressans qui semblent tomber avec violence sur la Republique, ainsi que Nous l'avons amplement deduit dans nos instructions adressées aux Dietines, sans compter les incidens survenus depuis, & même pendant la tenuë de la dernière Diette; sçavoir, l'affaire qui regarde la Courlande, les entreprises violentes & réitérées qui se commettent sur les frontieres avec plus de temerité que jamais, & plusieurs autres dangers dont la Repu-
D
blique

bligue est menacée. L'intérêt privé avoit, pour ainsi dire, juré la rupture de cette Diète si nécessaire, en s'oposant, dès le premier jour, à l'élection d'un Maréchal des Nonces, afin d'en empêcher l'activité; cette conduite est d'une conséquence d'autant plus dangereuse, qu'on prétend qu'elle est fondée sur le Droit. Les représentations faites aux Nonces opposans pour les Nonces bien intentionnés, la patience avec laquelle ces derniers ont attendu de jour en jour le retour des Nonces absens, les propositions des Senateurs, députés par Nous à la Chambre des Nonces, rien enfin n'a été capable de faire la moindre impression sur l'esprit des opposans; en un mot, les passions ont non seulement prévalu sur l'amour de la Patrie & sur l'observation des Loix, mais il paroît qu'on a eu en vûe de préjudicier à la plus grande des prérogatives de la Majesté, qui est celle de disposer librement, & selon nôtre bon plaisir des Charges vacantes; c'est en cela, que cette loisible Nation a mis & trouvé ci-devant son bonheur; & pour cet effet, elle a mis entre les mains de son Roy, le Pleinpouvoir de distribuer des graces, conformément aux Pacta Conventa, afin que sans le craindre on puisse l'aimer, & qu'il soit semblable à un Roy des Abeilles qui n'a point d'éguillon; cependant, quelques personnes privées cherchent à present, par une ambition démesurée, à affeiblir cette prérogative incontestable & si distinguée de nôtre Couronne.

Quoique selon nôtre bonté naturelle, Nous souhaiterions contenter un chacun dans la distribution des Charges vacantes, il n'est pas possible cependant, que parmi tant de concurrens, dont on ne peut choisir qu'un certain nombre, on puisse donner satisfaction à tout le monde. Nous laissons aux Palatinats, Districts & Territoires respectifs, à considerer mûrement si la disposition des Charges de grands Generaux est absolument

des Princes &c. Janvier 1733. 51

lument nécessaire pour nôtre intérêt : Et s'il ne conviendrait pas mieux à nôtre autorité de conserver les Regimentaires, que Nous pouvons, suivant les Loix, démettre selon nôtre bon plaisir, & qui n'étant pas engagez par aucun serment à la République, dépendront toujours de Nous, & se conformeront toujours exactement à nos volontés, soit par l'esperance d'obtenir la Charge de grand General, soit par la crainte d'être démis de celle de Regimentaire.

Pendant que Nous preferons le bien de la Patrie à toutes les idées ambitieuses ; que nous cherchons, dans l'âge avancé où Nous sommes, à laisser à la posterité un souvenir reconnoissant de nos soins ; & que Nous n'omettons rien pour prévenir toutes les suites fâcheuses, il arrive néanmoins qu'on Nous empêche pour la troisième fois, de disposer des Charges importantes, ainsi que Nous l'aurions souhaité ; est-il permis après cela, d'interpréter en mal de si pures & si salutaires intentions, après toutes les preuves que Nous avons données de nôtre amour pour la Patrie ; ces intentions n'ont pas seulement été censurées dans des écrits répandus en divers endroits, mais on y a même trouvé à redire dans les Diettes. Au lieu d'une dûe reconnoissance, à laquelle Nous avons droit de prétendre, Nous avons eu le déplaisir de voir qu'on a voulu rendre suspecte la revue de l'armée de la Couronne, que Nous avons faite depuis peu près de Varsovie, selon la discipline Allemande, dans la meilleure intention du monde, à grands frais, uniquement pour l'avantage de la Patrie, & afin de faire revivre les exercices militaires, qui paroissent avoir été négligés. On a interprété avec une pareille malignité, les ordres que Nous avons donnés pour construire à nos dépens des Casernes dans la Ville de nôtre résidence, afin d'affranchir les Habitans du logement des Soldats. On a été plus loin ; on a voulu insinuer

malicieusement que nôtre intention étoit d'établir une Souveraineté absolüe, d'assiéger Varsovie avec des Troupes Saxonnnes, & de tenir une Diette les armes à la main. Cependant, de tous ceux qui sont venus à la Diette, il n'y a personne qui puisse dire, qu'il y ait rencontré les Troupes Saxonnnes que Nous avions fait venir dans le Royaume, ni même celles que nous ont été accordées pour nôtre garde : Ainsi, il vous sera facile de juger, du peu de fondement de toutes ces malicieuses interprétations, & du but que peuvent avoir eu ceux qui en sont les auteurs ; ces mal-intentionnés pourront en rendre compte aux Palatinats, Districts & Territoires respectifs, en leur faisant part du motif qui les a fait agir. Quant à Nous, Nous prenons Dieu à témoin que de nôtre connoissance Nous n'avons jamais rien entrepris qui soit contraire aux droits ; & Nous ne doutons point que les Etats de la Republique assemblés en Diette, ne Nous rendent à cet égard toute la justice qui Nous est dûë, puisqu'ils savent par leur propre expérience que Nous avons toujours été porté pour le bien public ; que Nous n'avons jamais manqué d'exécuter ce qu'un Roy doit faire par devoir & par amour ; que Nous avons parcouru tous les degrés d'un soin paternel, donné des preuves réitérées de nôtre prévoyance & bonté, & contribué à tout ce qui peut tendre au bien de la Patrie. Dans le Senatus Consilium tenu après la rupture de la Diette, Nous avons pris les mesures convenables pour maintenir la sûreté tant au-dedans qu'au dehors, & Nous ne manquerons pas de les exécuter autant qu'il dépendra de Nous. Nous nous flattons que toutes ces circonstances exciteront dans vos cœurs une augmentation de gratitude & une reconnoissance perpétuelle, ce qui Nous servira de consolation, & Nous encouragera à redoubler nos soins pour le bien public ; pour cet effet, Nous con-

voquons

des Princes &c. Janvier 1733. 53

vaquons par les presentes les Dietines aux lieux ordinaires au mois de . . . le . . . jour ; & Nous vous exhortons à y prendre de telles mesures qui puissent reparer les abus des Diettes precedentes , soutenir le droit & la justice , & maintenir la tranquillité publique , tant au - dedans qu'au dehors. Nous avons fait parapher ces Universaux aux Grods respectifs , & fait publier aux endroits ordinaires , afin qu'ils parviennent à la connoissance d'un chacun.

Fait à Varsovie le . . . au mois . . . de l'année 1732. & la 369. de nôtre regne.

II. Peu après l'expédition de ces Lettres on commença à tenir les Dietines en divers endroits du Royaume pour l'élection des Députés à une prochaine Diette extraordinaire, indiquée de nouveau à Varsovie, comme on le verra par les Universaux dont ci-joint copie. On remarque qu'il y a dans ces Dietines plus d'union que par le passé; que celles de Cracovie, de Wilna, de Pastinie, & de Mariembourg se sont déjà tenuës avec beaucoup de succès; ce qui donne lieu d'esperer qu'à la Diette projetée, on secondera aussi les intentions pacifiques du Roy. L'ouverture s'en doit faire sur la fin du present mois de Janvier, ou pour le plûtard dans le courant de Février, en présence de Sa Majesté. Voici la traduction des Lettres qui la convoquent, & qui ont déjà été envoyées pour cet effet dans tous les Palatinats & Districts, tant du Royaume que du Grand Duché de Lithuanie.

Tous ceux qui aiment la Patrie, doivent, dans la situation où se trouvent les affaires après la séparation infructueuse de trois Diettes consecutives, être sur tout sensibles aux suites fâcheuses d'une Con-stitution dont on fait usage dans ce siecle, laquelle devient dangereuse, lors qu'en arrêtant l'activité des

Diettes, elle met obstacle aux conseils salutaires des Etats assemblez pour porter du secours à la République, & qu'elle nous met en quelque maniere hors d'état d'y pouvoir concourir. Si ces premiers Fondateurs de la République, qui, faisans consister la liberté de la Nation dans le Droit de consulter en commun, ont, par une loisible prévoyance, établi les Diettes generales comme un antidote souverain, revenoient au monde, que ne diroient ils point, s'ils voyoient qu'à present on agit d'une maniere toute oposée, qu'on arrête l'activité des Diettes, qu'on neglige l'observation des Loix, qu'on trouble la tranquillité, & la sureté de la Patrie, & qu'on lui refuse tout secours? En effet de cette maniere on ne chemine point dans la liberté, on s'y précipite.

Nous avons par un effet de nôtre prévoyance Royale, représenté plus d'une fois cette injure publique, aux illustres Palatinats, Terres & Districts, tant dans nos Universaux, que dans nos instructions précédentes, en témoignant combien nous étions portez, par la tendresse de nôtre cœur paternel, non seulement d'y remédier, en faisant cesser les necessitez de la République, mais d'aller au devant de tout ce qui pourroit contribuer à son bonheur, ayant pour cet effet attendu de Diette en Diette le secours des Députez des Etats. Nous ne devons point douter, qu'enfin nous ne trouvions ce secours, si tous agissent de concert pour le bien de la République, comme ils pourroient, & si l'ambition d'un petit nombre n'intervompoit point une union si salutaire. Comme nous n'avons pas été assez heureux de voir nos travaux & nos efforts accompagnés du succès désiré, nous invoquons encore avec humilité la Providence divine, qui a si visiblement protégé ce Royaume, & qui nous fait subsister, nonobstant tous les travers dont nous avons été accablés; s'est dans cette confiance que reprenant une nouvelle

espe-

des Princes &c. Janvier 1733. 55

esperance, & que voulant travailler aux affaires de la République, qui ne demandent aucun délai, nous avons jugé à propos de convoquer une nouvelle Diette extraordinaire de deux semaines, conformément aux Loix, tant de notre propre mouvement, que de l'avis du present Sénat, sans déroger pour l'avenir aux loix anciennes, concernant l'alternative des Diettes generales, & nous la convoquons à Varsovie le . . . jour du mois de . . . de l'année. . . . Quant à l'assemblée generale des Etats & Ordres des Terres de Prusse, nous la fixons au . . . jour du mois . . . de l'année. . . .

Comme c'est le sort general de cette Republique, de porter en commun la bonne & mauvaise fortune, ainsi en raportant à la cause commune ce qui regarde chaque membre en particulier, nous proposons à vos délibérations ces deux objets, le salut de la Patrie, & l'observation des loix. Nous avons fait jusqu'à present, & nous faisons encore, tout ce que l'amour de la Patrie, le maintien de ses libertés, & les vœux du Peuple, peuvent exiger de nous; nous prétendons la même chose des Etats de la République; & afin que pendant notre vie nous puissions voir la fin des calamités, sans en voir naître de nouvelles, nous vous exhortons paternellement de prendre dans vos futures délibérations, auxquelles nous souhaitons un heureux succès, de tels moyens qui puissent rétablir la vigueur des loix, & éloigner efficacement les obstacles qui empêchent le cours des Diettes generales, en étouffant toute semence d'ambition: ainsi que nous l'avons déduit dans nos lettres pour la convocation des Diettes. C'est pourquoi nous désirons & commandons, que secondant avec un zele unanime nos intentions & nos efforts salutaires, vous choisissiez parmi vous de tels Nonces, qui exempts de partialité si fatale au bien public, veillent suivre les loix de la conscience & de la Patrie, & qui sans s'éloigner de

ce que prescrit la loi de l'année 1690. touchant l'ordre des Diètes, tâchent de reparer les dommages soufferts, & rétablir l'ancienne forme du Gouvernement, par où ils apporteront du soulagement à notre Cœur Royal &c. Fait à Varlovie, &c.

III. Ces universaux ont été suivis de près par des instructions expédiées de la Chancellerie Royale pour les Députés du Roi aux Diètes des Palatinats, Terres & Districts du Royaume de Pologne & du Grand Duché de Lithuanie, dont voici aussi la teneur.

„ ON rapelleroit envain par un long détail les
 „ malheurs que la désunion entre les Citoyens
 „ a causés dans ce Royaume, & dont une partie subsiste encore ; le Roi ne prétend pas non plus exagérer les suites fâcheuses qui sont à craindre de la séparation instructive des précédentes Diètes ; mais il ne peut cacher aux Ordres de la République, la douleur sensible qu'il a ressentie dans son cœur Royal & paternel, en voyant par un exemple d'une conséquence dangereuse pour la Postérité, la Diète générale se rompre pour la troisième fois consecutivement ; & il ne doute pas que tous ceux qui sont véritablement portés pour le bien de la Patrie, n'ayent participé à sa juste douleur.

„ Peut-on ignorer que Sa Majesté en convoquant deux Diètes ordinaires & une troisième extraordinaire, n'ait rempli les devoirs d'un Père de la Patrie, & d'un juste observateur des Loix ? elle avoit donc lieu de se promettre un heureux succès de ses soins paternels ; mais la déplorable rupture de ces Diètes ont fait évanouir toutes ses espérances. „

„ Peut-on disconvenir que Sa Majesté, par tant de soins qui l'occupent pour la conservation du Royaume qui lui a été donné de Dieu :

elle ne se soit principalement appliquée à procurer le bien de la Patrie, en maintenant les Peuples en paix & en tranquillité ? Sa Majesté n'a eu d'autre but dans la convocation des Diettes, que le salut public ; la dernière convoquée extraordinairement, a eu pour objet la nécessité d'affermir la Paix intérieure du Royaume, par une juste distribution des Charges de la République, pour mettre fin à l'émulation des Prétendants, dont quelques-uns ont poussé leurs desseins ambitieux jusqu'à menacer d'exciter en divers endroits des tumultes dangereux. Les autres objets de ladite Diette extraordinaire, ont été la sûreté de la République, contre les préparatifs continuels des Puissances voisines ; la conservation de la Province de Courlande, qui vient, pour ainsi dire, d'être détachée du corps de la République ; l'approbation de tout ce qui a été fait à ce sujet par la Commission établie en conformité de la Constitution de 1726. & enfin diverses autres matières qui ne pouvoient être décidées que par une Diette. „

„ Toutes ces nécessités publiques, ont été malheureusement privées de conseil & de secours ; car dès le commencement de la Diette, on a agi contre toutes les formes, & en particulier contre la teneur expresse de la loi de 1690. concernant la manière de commencer les Diettes ; on a par conséquent ôté aux Nonces respectifs la puissance d'agir, & empêché par là le cours des délibérations ; enfin en voulant s'opposer à la distribution des Charges, on a préféré des vûes particulières d'intérêt au bien de la République, en la laissant pépouvûë de tout conseil. „

„ Comme dans les universaux adressés aux illustres Palatinats, Terres & Districts, pour la tenuë des Diettes, on a allés exposé la cause de tant

» de malheurs, & qu'on y a suffisamment répre-
 » senté par quels motifs on a empêché les délibé-
 » rations publiques; le très-Serenissime Roi, animé
 » d'une nouvelle confiance en Dieu, qui seul peut,
 » quand il lui plaît, finir nos malheurs, s'attachant
 » aux Constitutions, & particulièrement à celles qui
 » ont remis entre les mains de Sa Majesté, le pou-
 » voir de convoquer des Diètes extraordinaires; &
 » conformément au resultat du Conseil tenu après
 » la séparation de la dernière Diète, il a plû à
 » Sa Majesté de convoquer une nouvelle Diète ex-
 » traordinaire, au tems & au lieu exprimés dans
 » les universaux, sans autre vûë que de procurer le
 » salut public, & de maintenir la tranquillité, tant
 » au-dedans qu'au dehors du Royaume.

» Comme les Ordres de la Republique n'ignorent
 » pas que sans la distribution des Charges vacantes,
 » la Patrie ne sauroit être, ni en sureté pendant la
 » Paix, ni en état de défense pendant la Guerre,
 » Sa Majesté espere qu'au moyen de ses soins infatigables, & par le conseil des Ordres de la Répu-
 » blique, on trouvera des remedes convenables,
 » pour éloigner ces obstacles qui arrêtent le cours
 » des Diètes generales, afin de prévenir de plus
 » grands dangers dont la République est menacée;
 » c'est pourquoi, elle exhorte paternellement les
 » Illustres Palatinats, Terres & Districts, qu'après
 » avoir choisi des Nonces exempts de toute partia-
 » lité, ils leur recommandent l'union & l'har-
 » monie, par où l'on peut uniquement arrêter les de-
 » sordres, & maintenir ce qui est si expressément
 » stipulé dans les loix concernant l'ordre des con-
 » sultations.

» S'il arrive néanmoins, ce qu'à Dieu ne plaise,
 » que la prochaine Diète extraordinaire ait le même
 » sort que la dernière, Sa Majesté souhaite que les
 illa-

des Princes Ec. Janvier 1733. 59

» illustres Palatinats, Terres & Districts, délibe-
» rent sans délai sur de tels moyens qui puissent
» lever l'obstacle qui a retardé jusqu'à présent la
» distribution des Charges vacantes de la Couron-
» ne, & qu'en conformité ils chargent leurs Non-
» ces de concourir à ce dessein salutaire, comme
» étant le principal objet que le Serenissime Roi
» se propose dans la tenuë de ladite Diette extraordi-
» naire, afin que cet obstacle étant une fois levé,
» les Diettes generales puissent se tenir à l'avenir
» selon la forme & leur cours ordinaire; c'est pour-
» quoi Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'ajouter
» d'autres articles à ces instructions; elle souhaite
» seulement, que les affaires publiques puissent
» prosperer par l'union des membres dans leurs
» Déclarations.

IV. Par tout ce qui vient d'être rapporté on reconnoit aisément combien grandes sont les bontés du Roi envers son peuple, & l'on voit quels sont aussi les efforts que sa douceur & sa prudence lui font faire pour mettre un obstacle aux funestes troubles qui paroissent vouloir s'élever dans le sein du Royaume. Ses soins paternels ne se sont pas étendus seulement, dans cette triste conjoncture, à ce qui pouvoit contribuer à ramener à la paix des esprits qui en sont si éloignés, la Déclaration suivante est un témoignage autentique que Sa Majesté n'a rien négligé d'ailleurs, dans le même tems, pour conserver la bonne harmonie avec la Couronne de Suede, que son Regne pacifique a sçu entretenir jusqu'à présent. En donnant ici cette pièce, je m'acquitte de la promesse que j'ai faite le mois passé à mes Lecteurs.

Déclara-

Déclaration de Sa Majesté Polonoise pour le renouvellement d'une Paix stable & d'une amitié sincere entre le Roi & le Royaume de Suede.

NOUS AUGUSTE, &c. &c. La fin des troubles, causez par la guerre du Nord. Nous ayant donné occasion de songer mûrement aux moyens de conserver par tout la paix & la concorde, rien ne Nous a été recommandé avec plus d'instance, de la part des Etats de notre Royaume, que le rétablissement de l'ancienne & bonne intelligence avec nos voisins, & l'affermissement d'une paix stable & d'une amitié sincere. Le désir constant que Nous avons toujours eu de renouveler en particulier la paix avec le Serenissime Roy & le Royaume de Suede, a paru évidemment, tant par les soins que Nous nous sommes donnés pour cet effet, que par la commission que les Etats, en vertu d'un Décret public, ont établie à la Diette generale tenuë à Grodno en 1726. ; & c'est en consequence, que Nous n'avons rien négligé pour rétablir entre la Pologne & la Suede la paix perpetuelle, alterée & interrompüë par la suite des tems, affermir l'amitié entre les deux Royaumes, effacer la mémoire de toutes offenses, & éloigner pour l'avenir tout prétexte qui pourroit y donner lieu ; Nous devons rendre de très-humbles graces à Dieu, auteur de la paix, pour celle qu'il nous a accordée par sa Toute-Puissance ; & comme nous avons reconnu que le Roy & les Etats de Suede avoient le même penchant pour la paix, tant par les Lettres amiables que Sa Majesté Nous a écrites, que par son Ministre, muni d'instructions necessaires pour cet effet, & que d'ailleurs tout ce qui regarde cette affaire a été unanimement pesé dans les Conférences tenuës entre les Commissaires de la Republique & ledit Ministre, Nous n'avons

des Princes &c. Janvier 1733. 61

Nous voulu tarder de concourir à tout ce qui peut contribuer au rétablissement d'une paix ferme & sincere, à l'avantage reciproque des deux Royaumes, sur les anciens fondemens d'amitié & de bon voisinage; Nous avons de nôtre part d'autant plus volontiers donné les mains à la conclusion d'un ouvrage si salutaire, auquel on a travaillé d'un concours mutuel, & Nous avons voulu apporter tous nos soins, & faire tous nos efforts, pour le rétablissement de la concorde entre les deux Nations, afin que les droits de l'amitié, alterés en quelque maniere par l'injure des tems, puissent être rétablis dans leur ancienne vigueur, & que tout ce qui a été négligé, puisse être affermi d'un lien plus solide.

C'est pourquoi, afin que ce penchant sincere pour l'établissement de la paix, du bon voisinage & d'une ferme amitié qui doit être perpetuelle, sincere & maintenüe à jamais de part & d'autre, soit connu à tout l'Univers, Nous déclarons par ces presentes Lettres, lesquelles, en vertu de la foi donnée & reçüe reciproquement, auront la même force & vigueur que des actes & instrumens solemmels de paix. Nous nous engageons, & Nous voulons, tant pour Nous que pour nos Successeurs dans le Royaume de Pologne & dans le grand Duché de Lithuanie, que tout ce qui pourroit avoir été fait contre la teneur du Traité precedent de paix & d'amitié, à l'occasion des derniers mouvemens dans le Nord, soit entierement annullé & mis dans un éternel oubli en vertu d'une amnistie generale, de même que tout ce qui pourroit avoir été entrepris au préjudice de l'une, ou de l'autre Nation, ou avoir en quelque maniere troublé, ou offensé l'ancien & bon voisinage établi autrefois entre la Pologne & la Suede, si heureusement cultivé; qu'en vertu de cette presente Déclaration réciproque & amiable, la paix faite ci-devant entre les Royaumes confede-

rez de Pologne & de Suede, sera non seulement maintenue de la même maniere que si, à l'occasion des derniers troubles dans le Nord, il n'y étoit survenu aucune alteration; mais qu'elle sera renouvelée & raffermie plus solidement entre les Royaumes respectifs, les Provinces y annexées, les Etats & les Habitans de part & d'autre; que cette paix fleurira à l'avenir comme elle a fleuri autrefois, qu'Elle sera universelle & durera à jamais, avec une amitié sincère, véritable & reciproque; qu'en vertu de la presente & du consentement mutuel, aucune des deux Parties ne pourra préjudicier à la precedente paix perpetuelle, bien loin d'entreprendre quelque chose qui y soit contraire, en particulier ou en public, directement ou indirectement, soit par Elle-même, soit par d'autres; mais dès qu'elle viendra à s'apercevoir que d'autrement quelque chose contre cette paix, Elle en donnera d'abord avis, & fera tous ses efforts pour éloigner le prochain danger, afin qu'on puisse prévenir & étouffer dans leur naissance, les maux d'ont l'une ou l'autre Partie pourroit être menacée.

Pour plus grande fermeté & sûreté de cette Paix perpetuelle, Nous avons eu soin que les libertés, les Constitutions & les droits fondamentaux des deux Royaumes, soient conservez & maintenus, saufs, entiers & inviolables à jamais. Nous donnons par les presentes, & en vertu du Décret de la Diette de Grodno de l'année 1726., dressé d'un commun consentement, à cette Déclaration, en tout & par tout, la même force & vigueur que pourroient avoir des actes solennels de paix d'alliance, devant être changée contre une pareille Déclaration du Roy & du Royaume de Suede, Nous l'avons signée de nôtre propre main, & fait apposer le Seau de nôtre Royaume.

Fait à Varsovie le 7. Octobre 1732.

V. Après diverses conférences que des Commissaires du Roi ont eues avec le Ministre Prussien résident à Varsovie, ils ont répondu à la plûpart des propositions que ce dernier leur avoit faites de la part de sa Cour, & le reste a été remis à une nouvelle Assemblée; mais le contenu de ces propositions, & celui des reponses qu'on y a faites n'a pas encore été rendu public. On est mieux informé du résultat d'autres conférences qui se sont tenues entre le Comte de Willeck Ambassadeur de l'Empereur, & les Commissaires du Roi & de la République, & dans lesquelles le Primat du Royaume a présidé; puisqu'on apprend que toutes les prétentions de Sa Majesté Imperiale ont été réglées à la satisfaction des deux partis; & qu'on y est convenu de part & d'autre, que le Traité conclu l'année 1677. entre l'Empereur Leopold & le Roi Jean III. seroit confirmé, particulièrement l'article qui concerne la levée des Soldats; mais on sçait aussi que le tout a été renvoyé à l'approbation du Roi & de la République dans la prochaine Diette extraordinaire des Etats de Pologne & de Lithuanie.

VI. *Suede.* Quoique le tems approche de la tenue d'une Diette generale des Etats de ce Royaume, on n'apprend pas que l'ouverture en soit encore fixée; cependant le Sénat s'assemble regulierement diverses fois la semaine à *Stockholm*, & le Roi qui se tenoit à *Carelsberg* avec une partie de sa Cour dans le courant d'Octobre & de Novembre, en revenoit chaque fois pour assister à ses délibérations: On doit, selon tous les avis, y avoir pris une résolution finale sur quelques affaires d'importance, dont on pourra peut être faire part le mois prochain. L'effet produit ensuite des sages mesures prises à l'égard des mines; dans ces assemblées, est tel qu'on voit aujourd'hui ces mines, comptées le meilleur revenu

du Royaume, dans un aussi bon état qu'elles étoient avant le dégât fait par la dernière invasion des Moscovites.

Le Roi a nommé le Comte de Tornflucht Stadhouder de la Ville de Stockholm, Charge vacante par la mort du Comte de Taube, & ce Seigneur a déjà pris possession de son nouvel emploi avec les cérémonies accoutumées, & au grand contentement des Habitans de cette Capitale qui ont unanimement applaudi à ce choix.

On a lancé depuis peu à l'eau à Carelskron un Vaisseau de guerre nouvellement construit de 76. pièces de Canon, & l'on a dû faire la même chose avant la gelée de divers autres Navires qui y étoient sur les chantiers.

VII. *Danemarck.* La Cour étoit au mois de Novembre à Fredericsbourg, où l'on célébra le 28. avec beaucoup de magnificence l'anniversaire de la naissance de la Reine, qui entra ce jour-là dans sa 33^e. année, & qui reçut là-dessus les complimens ordinaires de la principale Noblesse & de tous les Ministres étrangers. Le Roi fit à cette occasion une promotion dont voici la liste : Mr. de Levenhoft fut fait Lieutenant-General de Cavalerie ; & son emploi de Conseiller Privé, conféré à Mr. de Wickleben, Grand Marechal de la Cour. Mr. de Berkentin, Conseiller de conférence, fut créé Chambellan du Roi, le Comte de Brokdorf, Maître de la Garderobe ; Mrs. de Leventzau & de Reicherein furent aussi créés Chevaliers de l'Ordre de Dannebroek ; Mrs. de Schaffelitsky, de Mucadel, Stanfenberg, Pentz, tous quatre Generaux-Majors ; & Mr. de Numfen, Major des Gardes du Corps à pied. On s'attendoit que le premier Decembre le Roi feroit une promotion encore plus nombreuse au sujet du jour anniversaire de la naissance ; mais il n'y eut

eut que Mrs. Behn & Behrens qui furent élevés à la Dignité de membres du Conseil de Sa Majesté, après la fête ordinaire donnée au Château.

VIII. La *Russie* ne nous fournit ce mois-ci rien d'interessant; les avis qu'on a reçu de *Petersbourg*, où la Czarine continuë de faire son sejour, ne faisant mention que de cinq grands Conseils qu'on y a tenus en sa presence sur des dépêches qui lui ont été apportées par cinq Exprés venus consecutivement en six semaines de tems de Berlin, & envoyés par le Ministre de Majesté résidant à la Cour du Roi de Prusse; mais qu'on n'avoit pas peneté encore le secret de ces dépêches, & ce qu'on peut avoir résolu à ce sujet.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Dans une assemblée de l'Amitié tenuë le 15. Novembre à Whitehall, on reprit la consideration des moyens les plus convenables pour former un fonds charitable en faveur des veuves d'Officiers de mer, dont nous avons parlé ailleurs *, & l'on y résolut d'établir une Corporation en vertu d'une Commission du Roi; le Vicomte de Tottington en fut même déclaré Gouverneur; le Lord Archibald Hamilton, & le Chevalier Charles Wager, Députés Gouverneurs: Ils ont choisi pour leurs Assistans Mrs. Barce & Saun-

E d:15

* Voyez le *Journal de Decemb. 1722. pag. 427.*

ders, tous deux Commissaires de la Marine; & dans une autre assemblée on doit choisir le reste des Membres de ce loüable établissement, conformément à la Commission qui commencera à s'assembler dans le mois de Fevrier prochain.

II. L'Espagne ayant offert depuis peu à la Compagnie de Sud deux pour cent par an sur le capital du Vaisseau qu'elle envoie chaque année dans l'Amérique Meridionale, à lui fournir sur tous les retours des Flottes & des Gallions, & sur tout l'argent comptant & les autres effets qui seront apportés des Indes Occidentales par d'autres Vaisseaux; les Directeurs de cette Compagnie ont tenu une Assemblée generale, & doivent s'assembler de nouveau, pour délibérer s'ils accepteront cette offre, ou non. A mon avis, c'est l'interêt de chaque propriétaire des Actions de la Compagnie, de donner les mains à cet équivalent; parce qu'on compte que ces deux pour cent rapporteront 70000. livres sterlings, & par conséquent, égalent le profit que pouvoit faire le Vaisseau qu'on avoit accoutumé d'envoyer aux Indes Occidentales; si d'ailleurs la Compagnie, en rejetant l'offre qui lui est faite, veut continuer ce Commerce, ne s'expose-t-elle pas au danger de perdre tout son capital, en cas que les deux Couronnes en viennent à une rupture? Les mêmes Directeurs s'apercevant que la pêche de la Baleine en Groenlande leur étoit plus nuisible que profitable, quoiqu'elle eut été cette année beaucoup plus avantageuse que les précédentes, ont résolu unanimement de l'abandonner, & de vendre au plus offrant les Vaisseaux & matériaux qui y ont été employés.

III. Le Roi a signé des dépêches pour les deux Envoyés d'Alger qui vont partir au premier jour pour aller s'embarquer à Portsmouth à bord d'un Vais-

seau de guerre qui doit les transporter dans leur Pays, & le Capitaine Reed à Tripoli, où il va en qualité de Consul de Sa Majesté : Ils eurent le premier Decembre à Richmont leur Audience de congé de Leurs Majestés, & ensuite de toute la Famille Royale.

IV. La Cour revint le 5. de ce Palais à Londres pour y passer tout l'hiver ; & le même soit le Roi accompagné de la Reine son Epouse alla voir au Theatre de Drury-Lane, la representation d'une belle Comédie, intitulée *Le double Galant, ou la guérison de la Dame malade*, qui eut son aplaudissement. Mr. Dominique Imberti arrivé depuis peu en cette Ville, en qualité de nouveau Resident de la République de Venise, eut le 11. sa premiere Audience particuliere du Prince de Galles, du Duc de Cumberland, & des 5. Princesses, & doit au premier jour être admis à celle de Sa Majesté. Le même jour, fête de St. André Patron d'Ecosse, selon l'ancien stile, la Cour fut fort nombreuse au Palais de St. James : La Famille Royale y porta des Croix à l'honneur du jour ; & le Roi comme Souverain, & les Chevaliers du Chardon & du Bain avoient les coliers de leurs Ordres. L'après-midi il se tint au même Palais un grand Conseil, dans lequel il fut résolu de proroger encore le Parlement jusqu'au 27. du present mois de Janvier.

V. Des 30. Chevaux qu'attendoit encore d'Espagne le Comte de Montijo, Ambassadeur Extraordinaire du Roi Catholique, il n'en est venu ici que 24. dont 12. pies d'une beauté singuliere, les autres n'ayant pû faire le voyage. On ne peut rien ajouter à l'éclat avec lequel ce Ministre paroît en cette Cour ; ses domestiques sont en grand nombre, tous superbement vêtus & dans le meilleur goût ; ses équipages également nombreux, surpassent aussi

en magnificence ceux de tous les autres Ministres des Puissances Etrangères : Après avoir vû diverses maisons en cette Capitale, il s'est déterminé à louer celle du Duc de Powis, l'une des plus spacieuses & des plus commodes qu'il ait trouvé en cette Capitale, comme elle ne peut pas néanmoins contenir tous ses Domestiques, pour lesquels son Excellence a ordonné qu'on préparât 110. lits, qu'un Tapissier doit lui livrer incessamment, elle a loué encore une maison contiguë. Son entrée publique ne se fera, dit-on, qu'après le deuil qu'elle a pris pour la mort du feu Roi de Sardaigne Victor-Amedée, que la Cour porte aussi actuellement. Le premier Decembre elle renvoya à Seville un Courier qui lui avoit été dépêché avec la réponse à un Mémoire qu'elle avoit présenté le 27. précédent au Ministère ; se plaignant par cet Ecrit de ce qu'une certaine personne de distinction avoit fourni des munitions de guerre & de bouche aux Maures devant Ceuta. Mr. Hop, Ministre des Etats Generaux des Provinces-Unies, alla le 8. chez cet Ambassadeur avec qui il eut une longue conférence, après laquelle le Comte de Montijo se rendit chez le Chevalier Robert Walpole. L'entretien de ces derniers dura plus de deux heures; mais on débite si différemment ce qui en fit le sujet, & de la conférence qui l'a précédé, que nous jugeons à propos de n'en faire aucune mention, crainte d'être obligés de revenir dans la suite ce qu'on pourroit avoir avancé là-dessus. Nous passerons aussi sous silence le récit de trois fêtes magnifiques que l'Ambassadeur Espagnol a données encore depuis celle qui est rapportée dans nôtre Journal du mois passé, parce que de pareils détails nous meneroient trop loin : Nous dirons seulement que la victoire remportée sur les Infidèles retranchés près de Ceuta fut le sujet de la

premiere,

premiere, & que les deux autres furent données à l'occasion de la fête de Ste. Elizabeth dont la Reine d'Espagne porte le nom, & de l'anniversaire de la naissance de la Princesse des Asturies.

VI. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales paroissent fort contens de l'invention de la machine, dont on a parlé ailleurs *, & qui peut faire virer un Vaisseau dans le calme: Ils esperent que cette machine leur sera d'une grande utilité, au cas que leurs Vaisseaux viennent à être attaqués par les Grabes du fameux Pirate Angrie, qu'on apprend continuer ses ravages dans les mers qu'il parcourt. Pour cet effet le Heathcote, Vaisseau de la Compagnie, & destiné pour Bombay, doit prendre cette machine sur son bord.

VII. La nuit du 30. Novembre un Vaisseau fit naufrage à dix miles au Nord de la Ville de *Yarmouth*: Ce Bâtiment, dont tout l'équipage fut malheureusement noyé, paroît avoir été du port de 150. tonneaux, & parti de Gottenbourg en Suede, où il avoit chargé du fer & du bois de charpente. On a cependant retiré plus de 400. barres de fer du fonds de ce Vaisseau; & comme le calme continuoit alors, on esperoit d'en retirer encore une plus grande quantité.

VIII. Par des Lettres de *Kings - Westen*, Terre appartenant à Mr. Edoüard Southwel, Secretaire d'Etat pour le Royaume d'Irlande, & qui est située dans le Duché de Sommerset, on apprend que des ouvriers employés à aplanir une hauteur dans ce lieu - là, y ont trouvé des corps embaumés de plusieurs hommes & femmes, & que par les hyéroglyphes & diverses inscriptions sur des plaques de cuivre qu'on déterra on même-tems, on découvre que quelques - uns de

* Voyez le dernier Journal. pag. 438.

ces corps, y ont été environ 2000. ans.

IX. *Hollande.* A l'exemple du Roi de Prusse; les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies, offrent de recevoir dans leur Pays 300. Familles de Protestans Saltzbourgeois, aux conditions qui paroissent dans un Écrit qu'ils ont envoyé à Mr. de Gallieres, leur Ministre à Ratisbonne. Voici la substance de ces conditions : " Les Emigrans de
 „ Saltzbourg seront reçus avec charité dans les Pro-
 „ vinces Unies, où ils jouiront des mêmes immu-
 „ nités & privileges que les habitans naturels : Ils
 „ seront maintenus dans leur Religion, & on leur
 „ donnera des Ministres & des Maîtres d'Ecole aux
 „ dépens de l'Etat, pour les instruire dans leur Re-
 „ ligion, & en leur propre langue : A leur arrivée
 „ dans le Pays on leur distribuera des logemens,
 „ des vivres, des habits, & des ustenciles, qui leur
 „ seront continués, jusqu'à ce qu'ils soient en état
 „ de gagner leur vie par leur travail. Pendant
 „ quelques années on leur accordera aussi la fran-
 „ chise de toutes Taxes, ou une certaine somme
 „ d'argent par an. Du jour qu'ils seront admis,
 „ on leur donnera quelque argent pour leur entretien
 „ journalier : Ils seront transportés dans le lieu de-
 „ stiné pour leur demeure, de même que leurs
 „ meubles & effets, sans payer aucuns frais. Les
 „ vieillards, les malades, & les enfans seront en-
 „ tretenus & traités de la même maniere qu'on
 „ en use envers les naturels du Pays &c.

Ce qu'on apprend d'ailleurs de cet Etat n'est pas fort considerable, si l'on excepte une nouvelle bien triste, si elle se confirme ; c'est que dans les Mers de quelques Provinces il regne une quantité effroyable d'insectes jusqu'ici inconnus ; ils sont en forme de vers, longs d'environ 14. à 15. pouces ayant la tête fort dure ; ils s'attachent aux Na-

vires

des Primes &c. Janvier 1733. 71

vires & au pilotis , qu'ils transpercent en peu de tems, de quelque épaisseur qu'ils soient. Cette nouvelle s'est repandue dans le public, sans que nous en ayons jusques-ici rien appris en droiture de ce Pays-là, d'où nous recevons cependant des Lettres assez fréquemment; ainsi nous en attendrons la confirmation si elle est véritable.

X. *Pays-Bas. Bruxelles.* Pendant qu'on célébroit le 19. Novembre à la Cour la Fête de Sainte Elizabeth, dont l'Imperatrice Regnante, & la Serenissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pays portent le nom, cette Princesse fit present d'une agrafe de diamans de la valeur de 20000. florins au Comte de Visconti son premier Ministre, & nommé à la Viceroyauté de Naples, qu'une Dame de Son Altesse Serenissime eut la civilité d'attacher au Chapeau de ce Seigneur; lequel de son côté tira de son doigt une riche bague de diamans, dont il fit present à cette Dame.

XI. Le Comte de Vehlen vient enfin d'être confirmé par l'Empereur dans le Commandement en Chef de toutes les Troupes Imperiales qui sont dans les Pays-Bas Autrichiens; Emploi qu'il a exercé trois fois par *interim*. Il a loué à Bruxelles l'Hôtel de Tirimont qui avoit été occupé par son Prédecesseur le feu Comte de Zumjungen. Le Gouvernement d'Ath, vacant par cette promotion, a été donné au Comte Philippi, Colonel Commandant du Regiment de Dragons du Prince de Bevern; mais on n'apprend pas que Sa Majesté Imperiale ait encore disposé de la Charge de ce dernier.

XII. On n'attend que dans le mois de Février prochain le Comte de Harrach, qui est nommé pour remplacer le Comte de Visconti dans l'éminent poste de premier Ministre de la Serenissime Archiduchesse. Il y a beaucoup d'apparence, selon des

avis

avis venus de Vienne, que ce Seigneur, n'en partira qu'avec le Colier de l'Ordre de la Toison d'or, afin de paroître ici avec plus d'éclat.

XIII. Le 27. Novembre deux Vaisseaux, l'un Anglois & l'autre Hollandois, échoïerent sur un banc de sable qui est à l'embouchure du Port d'Ostende; mais leurs équipages eurent le bonheur de se sauver à terre avec leurs Chaloupes : Le Navire Anglois étoit chargé de Beure d'Irlande; & le Hollandois venoit chercher du bois de charpente acheté à Ostende.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* Nous n'avons pour le présent que deux naissances distinguées à annoncer, l'une d'un fils né à *Londres* le 17. Novembre au Lord Ruffel, qui a épousé la petite fille du feu Duc de Marlborough; & l'autre d'une fille dont Madame la Duchesse de Luxembourg est accouchée depuis peu à *Paris*.

II. *Mariages.* Le 28. Octobre dernier le Comte Potocki, Palatin de Kiovie, épousa dans cette Ville la fille du Comte de Minseck, Grand Maréchal de la Couronne de Pologne; & ce mariage fut consommé le même jour après une fête magnifique que donna ce Seigneur, & de grandes réjouissances.

Dans le courant de Novembre le fils du Prince Ragorzki, qui se tient en France, sous le nom de Comte de Lelislau, a épousé la Marquise de Bethune-Martin.

Mr. de Borck, Président de Minden en Prusse, épousa le 19. Novembre à Berlin, Mademoiselle de Borck,

Borek, fille du General de ce nom : Ces nôces furent honorées par la présence du Roy, de la Reine & du Prince Royal.

III. *Morts.* Le Comte Gustave - Adam de Taube, Sénateur, Welt-Maréchal des Armées de Sa Majesté Suedoise, mourut sur la fin d'Octobre à sa Terre, située à quelques lieuës de Stockholm.

La petite verole, qui continuë à Paris, y a emporté dans le mois de Novembre, la Comtesse de Tilly, sœur de la Comtesse d'Argenton ; le fils unique du Lieutenant-General de Police ; & Mrs. Durand, & du Chaylar Conseillers au Parlement de cette Ville.

L'épouse du Comte de Longueval, née Comtesse de Palfi est morte dans le même mois à Vienne, d'une attaque d'apoplexie, âgée de 49. ans. Le Comte de Lamberg, frere de l'Evêque de Passau ; & Don Isidore de Lauros, Marquis de Villamar & Chambellan de la Clef d'or, y ont aussi payé le même tribut à la nature.

Henriette du Roye, Comtesse douïairiere de Strafford, & sœur du Lord Lifford, & de Dame Charlotte de Rouffy, mourut le 21. à Londres. C'est le Lord Thomas Malton qui profite d'un doüaire de 2000. livres sterlings qu'elle avoit.

Vers le même-tems la mort enleva à Rome Milord Reideliff, Catholique-Romain, & un autre Milord Protestant, qui fut inhumé hors la Ville.

Mr. de Moras, Maître des Requêtes, Trésorier de la Duchesse douïairiere de Bourbon, & Directeur General de la Compagnie des Indes, expira le 20. à Paris, après qu'on lui eur fait jusqu'à 17. saignées : Il laisse à ses enfans environ deux cens mille écus de rente ; & un doüaire à sa veuve de 250. mille livres par an.

Nous comptons ce mois-ci parmi les morts un illustre

illustre Prélat, dont les charités peu communes, des édifices également spacieux & magnifiques, construits à ses dépens pour soulager ses Diocésains, & le mérite personnel, feront à jamais regretter la perte, & revivre la mémoire dans les tems les plus reculés : C'est Messire Henri-Charles du Cambout Duc de Coislin, Pair de France, Evêque de Metz, Premier Aumônier du Roy, Commandeur de ses Ordres, Abbé de St. George en Bocherville, &c. qui mourut à Paris le 28. Son corps fut transporté le 30. dans l'Eglise de St. Sulpice, & de-là à celle des Peres de Nazareth, pour être inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres. On fait monter à plus d'un million de livres ce que ce Prélat a laissé par son Testament, seulement en legs pieux & en récompense de services, & pour les Domestiques. Tous les Corps Ecclésiastiques de la Ville de Metz & ceux des Marchands & des Mètièrs justement sensibles à la perte qu'ils ont faite de leur digne & charitable Pasteur, se sont employés depuis, chacun à leur tour, à lui faire faire avec beaucoup de pompe des obseques funebres, en reconnoissance des bienfaits immenses dont il n'a cessé de combler les Habitans de cette Ville pendant tout le cours de sa vie, & en dernier lieu par la construction des superbes Corps de Cazernes qu'on voit à la *Place de Coislin*, ci-devant *Champ-à-Seille*, & qu'il n'a fait ériger qu'en vûë de les exempter des onereux logemens de gens de guerre, & dans le pieux dessein de mettre un obstacle aux scandales, qui en sont ordinairement les suites. Les mêmes obseques ont été célébrés aussi à la campagne, & dans les lieux du Diocèse de Metz, où il y a des Communautés Religieuses, qui, presque toutes ont ressenti les doux effets des liberalités de l'illustre défunt. On remarque que quelques-unes de cette Ville, & divers pauvres Habitans, souffrent
déjà

des Princes &c. Janvier 1733. 75

déjà par le tarissement des sources infinies qu'ils trouvoient en lui.

Le Comte Augustin Caimo, pere du Ministre de l'Empereur à la Cour du Grand Duc de Toscane, a terminé depuis peu à Milan une carrière fort avancée.

Par des avis venus de la *Corogne*, on apprend la mort du Duc de Bedford, Seigneur Anglois, qui y décéda au commencement de Novembre, chez Mr. Parker Consul de cette Nation : Ses titres & ses grands Biens descendent à son frere le Lord Jean Russell, dont le fils unique qui nâquit le 17. comme nous l'avons dit plus haut, mourut le lendemain.

D'autres avis venus de *Philadelphie*, font mention du décès de Mr. Robert Carter, Président du Conseil de la Virginie, & qu'il laisse à ses enfans plus de 300. acres de terre, 10000. livres sterlings en argent comptant, & plus de mille Negres.

Voici encore deux morts arrivées tout récemment en Suede, mais remarquables seulement à cause de l'âge, l'une à *Wasa* d'un homme nommé Mathieu Johanson qui y est mort dans la 120. année, deux mois & un jour de son âge; & l'autre à *Morby*, qui est un Village de la Jurisdiction de Stockholm, d'un Payfan âgé de 104. ans, qui a laissé une veuve de 96. ans, avec laquelle il en a vécu 72. On compte jusqu'à 74. enfans, ou petits enfans qu'ils ont eu ensemble.

F I N.

Fautes à corriger au Journal du mois dernier.

P Age 422. ligne 2. *fîmes*, lisez *finîmes*, pag. 425. ligne 23. *là ci-dessus*, lisez *là-dessus*, page 430. ligne 2. *tenir Conseil*, lisez *tenir un Conseil*.

T A B L E

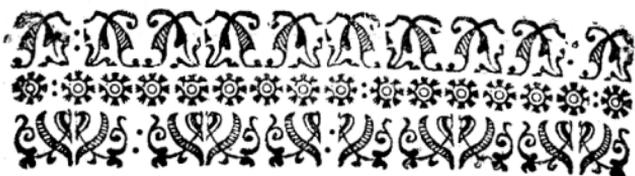
D E S A R T I C L E S

Du mois de Janvier 1733.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	3
ARTICLE I. <i>Espagne & Potrugal.</i>	18
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	28
ARTICLE IV. <i>France.</i>	35
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	41
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	48
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande & Pays-Bas.</i>	68
ARTICLE V. <i>Naissances, Mariages & Morts</i>	72

A D D I T I O N .

ON apprend par des avis d'Espagne venus après l'impression de ce Journal, que les neuf Vaisseaux Algériens qui ont croisé un tems le passage d'Espagne à Oran, se sont emparés avant leur retraite d'un Navire Espagnol ayant sur son bord plusieurs Officiers & beaucoup de recrues, qu'ils ont mené esclaves à Alger; que la Garnison d'Oran après avoir reçu le grand renfort de Barcelonne, dont nous avons parlé dans son lieu, avoit fait une sortie sur les Maures qui assiegent cette Place, consistant en presque toute la Garnison; qu'on eut à la vérité le bonheur de les déloger des environs; de leur tuer aussi & de leur blesser beaucoup de monde; mais que d'un autre côté la perte des Espagnols étoit pareillement fort grande; le Marquis de Ste. Croix, ce General si renommé dans l'art militaire, & dans les belles Lettres, nouvellement pourvû du Gouvernement de cette Place, y ayant été malheureusement tué, avec plusieurs Hauts-Officiers & un grand nombre de Soldats; que les Infideles continuoient néanmoins le siège avec vigueur; & que la conservation d'Oran & de ses Forts, coutoit beaucoup à l'Espagne.



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ: Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis: quòd cum Augustæ Majestatis Nostræ Imperialis Clementiæ Noster, Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER Bibliopola & Typographus Luxemburgensis demississimè supplicaverit, ut Privilegium impressorium, quod eidem pro libello menstruo, cui titulus: *La Clef du Cabinet* in idiomate Gallico anno millesimo septingentesimo decimo sexto die decimâ Februarii ad decennium clementer impertiti sumus, ob lapsum temporis adhuc ad sexennium benignè extendere dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negotiationem exercensibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos libel-

hos per sex annorum spatium ab hodierna die computandum, in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo, vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel aliò recudendos dare, alibive impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prænominati ANDRÆA CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modo ejusmodi exemplaribus petperam quippe recusis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ authoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœna insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus & Justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patientur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscrip-
tarum, & Sigilli nostri Cæsarei appositione mun-

rarum. Datum in Civitate nostra Vienna die vige-
sima Martii, anno millesimo septingentesimo vige-
simo septimo, Regnorum nostrorum Romani decimo
sexto, Hispanicorum vigesimo quarto, Hungarici
& Bohemici verò pariter decimo sexto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.